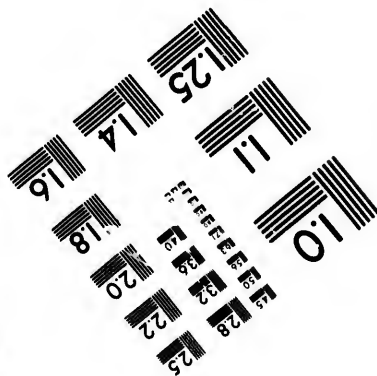
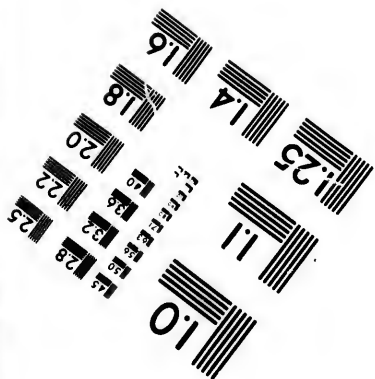
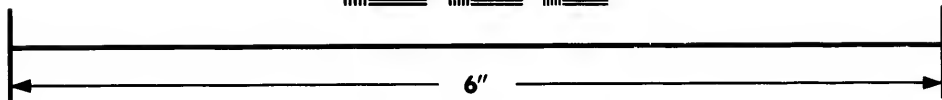
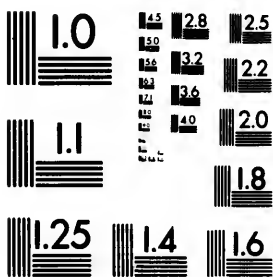


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01  
02  
03  
04  
05

**© 1982**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

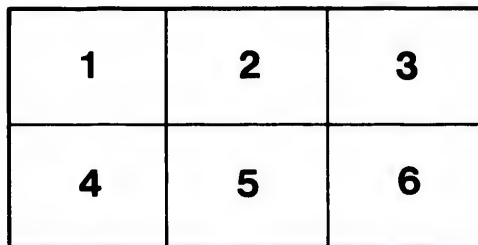
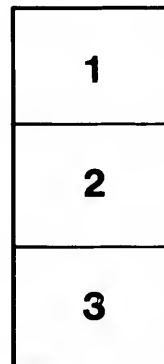
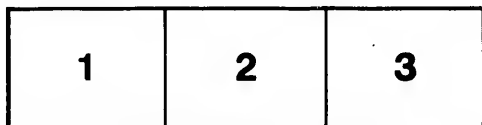
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire  
détails  
es du  
modifier  
ger une  
filmage

ées

e

y errata  
d to

nt  
ne pelure,  
çon à





CANADA

PUBLIC ARCHIVES  
ARCHIVES PUBLIQUES

**EXTRAITS**  
DE  
D. LE NOURRY,  
DES  
**CONSTITUTIONS**  
APOSTOLIQUES,  
ET DU  
PÈRE LE BRUN;  
SUR LES  
LITURGIQUES ET CÉRÉMONIES  
DE  
**LA MESSE.**

---

**MONTREAL :**

SE VEND CHEZ E. R. FABRE.  
De l'Imprimerie de LOUIS PERRAULT.

---

1835.

153  
7

## AVERTISSEMENT.

---

**L'**OUV<sup>R</sup>AGE du Père LeBRUN sur les Cérémonies de la Messe, étant extrêmement rare en ce pays, j'ai cru que ce serait une chose utile aux membres du Clergé, de leur donner un extrait de cet excellent ouvrage, où l'on trouvera tout ce qui peut intéresser sur cette matière. J'ai retranché les prières, et leurs traductions, comme étant très-familières aux Ecclésiastiques en général. Si par la suite je puis me procurer les dissertations du même P. Le Brun, je me propose d'en donner un extrait qui fera suite à celui-ci. L'on trouvera au commencement de ces extraits quelque chose de D. LE NOURRY, sur les Liturgies, tiré d'un ouvrage très rare et très savant, et aussi quelque chose des Constitutions Apostoliques tiré de l'analyse du P. Richard ; je donne ce petit ouvrage avec d'autant plus de confiance qu'il n'y a rien de moi. Je crois que ces extraits seront utiles et bien accueillis du Clergé en général. Je n'ai d'autre désir que d'être utile à mes confrères. Si ce petit ouvrage n'est pas aussi parfait qu'on pourrait peut-être le désirer, on voudra bien avoir de l'indulgence et faire attention aux motifs qui m'ont engagé à le rendre public.

P. V.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE

DE

**DOM. LE NOURRY,**

QUI A POUR TITRE,

**Apparatus ad Bibliothecam Patrum.**

---

---

TOM. 1.

---

LITURGIES DES APÔTRES.

Le sentiment des auteurs qui ont écrit sur les Liturgies n'est pas uniforme par rapport aux changemens faits par les Apôtres après Jésus-Christ. St. Grégoire le Grand dans sa lettre à Jean Evêque de Syracuse, atteste que la Liturgie des Apôtres ne contenait que l'Oraison Dominicale. Cependant la plupart des auteurs tant anciens que modernes pensent que les paroles par lesquelles J. C. consacra le pain et le vin doivent être ajoutées à l'Oraison Dominicale. Certains auteurs ne reconnaissent que trois oraisons dans les Messes des Apôtres.

St. Augustin conclut de ces paroles de St. Paul ; *obsecro primùm fieri observationes, &c.*, que l'Apôtre a désigné quatre parties de la Messe. C'est dans son épître à Paulin. Il faut observer cependant que cette exposition des paroles de St. Paul par ce St. Docteur, n'est point alléguée comme littérale et certaine, mais seulement qu'il l'a jugée préférable aux autres. Au reste nous croyons qu'on peut conclure deux choses de cette explication de St. Augustin : 1o. Que la Liturgie en usage de son temps dans presque toute l'Église, était composée de ces



quatre parties qu'il énumère. 2o. Qu'elle était en usage depuis si longtemps qu'il a cru qu'on pouvait à bon droit en conclure que tout cela avait été institué par St. Paul.

*Sentiment de Proclus de Constantinople.*

Proclus, lib. de trad. div. Liturgie, enseigne que la Liturgie des Apôtres est beaucoup plus longue que celle dont parle St. Augustin. Proclus parlait ainsi, lorsque la Liturgie publiée peu avant par St. Chrysostôme son prédécesseur, était déjà en usage dans les Églises d'Orient. Ce qui a pu lui faire prendre ce sentiment, c'est qu'on regardait généralement la Liturgie de St. Chrysostôme comme un abrégé des anciennes, qui depuis les Apôtres s'étaient conservées, jusqu'au temps de St. Chrysostôme.

*Sentiment de quelques modernes.*

Quelques auteurs modernes assurent que la Liturgie des Apôtres ne comprenait ni plus ni moins que ce que St. Paul enseigne dans sa 1re. épître aux Corinthiens. D'autres disent qu'au commencement de l'Église, à cause des persécutions, la liturgie était très-courte ; mais que le nombre des Fidèles augmentant on y avait ajouté des lectures, des prières et d'autres cérémonies.

*On peut connaître la Liturgie des Apôtres par l'Apologie de St. Justin.*

La description de la liturgie dont parle St. Justin en usage chez les Chrétiens de son temps, c'est-à-dire, au temps des persécutions, nous fournit une preuve certaine de ceci. Il parle ainsi dans cette célèbre apologie qu'il présenta aux Empereurs vers le milieu du second siècle. " I. *Christiani, inquit ille, Syracim agunt die qui solis dicitur, id est, dominica.* II. *Omnes qui in oppidis vel agris morantur, conveniunt in eundem locum : qui antequàm Christianorum templa, vel Ecclesiæ constructa fuissent, domus quædam privata esse debebat.* III. *Coactis omnibus, commentaria Apostolorum vel prophetarum scripta leguntur.* Undè colligas hinc liturgiam, cum nihil prius commemoretur exordium suum sumpsisse. 4o. *Hæ lectiones tamdiù continuantur, quamdiù res, utile ait, patitur.* 5o. *Post lectiones præses de iis, quæ lecta fuerunt, sermonem ad populum*

habet : is qui præest, admonet et hortatur, ut ea quæ lecta sunt bona imitemur. VI. Sermone finito, tùm surgimus omnes atque precamur. 7o. Sub finem precum nos inter nos osculo salutamus. 8o. Deinde ei qui præpositus est fratribus, panis offertur, et poculum aquâ et vino temperatum. Quæ cùm accepit, laudem et gloriam omnium parenti, filii, spiritûsque sancti nomine tribuit, gratias que diù agit, quod ab eo eis dignus sit habitus. Quibus ritè perfectis precibus, et gratiarum actione, populus omnis qui adest, acclamat dicens : *Amen*. Hæc ille, nec plura de panis vinique oblatione et consecratione. Non enim de iis in Christianæ religionis apologiâ, imperatoribus ethnicis offerendâ, tunc clarius potuit disserere. 9o. Accedebat post hæc unus quisque ad communionisque corporis ac sanguinis Christi participationem ; et his quæ cùm gratiarum actione consecrata sunt, unus quisque participat,—cademque ad eos qui absunt, Diaconis dantur perferenda. 10o. Deniquè : quibus copiæ suppetunt, si si volunt, quo quisque arbitrata quod vult, largitur. Atque hæc sunt quæ de sui temporis liturgiâ tradit Justinus.

Il est certain que depuis le temps des Apôtres, jusqu'à celui de St. Justin, il y a eu des additions faites à cette liturgie ; car les Évangiles, les Épîtres et les livres du Nouveau Testament n'ont pas pu être lus, avant que d'être mis au jour. On doit croire aussi qu'on a ajouté aux prières que St. Justin indique comme étant faites avant la consécration. Cependant nous devons être persuadés que ces additions n'ont pas été en grand nombre, l'intervalle entre lui et les Apôtres étant court.

#### *Liturgie de St. Jacques.*

Claude de Sainctes, Lindanus, Leo Allatus, Abraham Echell, le Cardinal Bona ont attribué cette Liturgie à St. Jacques ; pourtant ils avouent qu'il y a quelques petites additions ; d'autres auteurs disent que les additions sont en si grand nombre qu'il n'y a pas moyen de distinguer ce qui est de St. Jacques.

Ces derniers en apportent plusieurs preuves. 1e. Preuve. Le fils et le St. Esprit sont nommés dans cette Liturgie *Omoousios* (consubstantiels) ce terme n'est attribué nulle part au fils avant le Concile de Nicée, ni au St. Esprit, avant celui de Constantinople.

2e. Pr. Quoique le mot *Theotocos*, (Mère de Dieu,) soit donné

quatre fois à Marie dans cette Liturgie, il n'a jamais été objecté aux Nestoriciens qui le rejettent, par les Pères d'Ephèse, ni par Proclus. Ce mot ne se trouvait pas sans doute, dans l'exemplaire qu'avait Proclus, lequel vivait vers le milieu du cinquième siècle et mettait St. Jacques au nombre de ceux qui avaient écrit sur les Liturgies. La 3e. preuve est tirée du *Trisagion* (trois fois saint). Sanctus Deus, sanctus fortis, &c., ce mot était entièrement inconnu aux églises avant l'année 446, où Proclus était Evêque de Constantinople.

La 4e. Pr. est prise de la Doxologie ou l'hymne, Gloria Patri, &c., qui se trouve dans cette Liturgie, que les anciens disent n'avoir pas été en usage avant le cinquième siècle.

5e. Pr. on fait mention dans cette Liturgie des Confesseurs et des Religieux ou Moines.

6e. Pr. on trouve dans cette Liturgie plusieurs passages non seulement de St. Matthieu et de St. Luc, mais même des Epîtres de St. Paul, tirés mot pour mot du Grec. A qui paraîtrait-il vraisemblable que ces passages aient été ainsi cités par St. Jacques, puis qu'il est tout-à-fait incertain si St. Jacques a eu en main les Epîtres de St. Paul ; et quand il les aurait eues, on ignore s'il eut voulu les mettre ainsi dans sa liturgie. Il est clair, continue l'auteur, que cette liturgie n'a point St. Jacques pour auteur ; tant parceque personne avant Proclus ne l'a citée sous le nom de St. Jacques, que parceque, à l'exception des choses qui avaient été instituées par J. C. et les Apôtres, cette liturgie n'a aucune ressemblance avec celles qui furent en usage depuis le temps des Apôtres jusqu'à St. Justin.

Ce qui a pu faire croire qu'elle était de St. Jacques, c'est qu'elle avait été en usage dans l'Eglise de Jérusalem, où St. Jacques avait été le premier Evêque.

110. Le P. LeBrun, dit Bergier, Dic. Théolog. *verbo*, Liturgie, a très bien prouvé qu'aucune Liturgie n'a été mise par écrit avant le 5e. siècle, excepté celle que se trouve dans les Constitutions Apostoliques et qui date au moins de l'an 390.

#### *Liturgie de St. Marc.*

Si l'on doit rejeter la liturgie attribuée à St. Jacques, à plus forte raison celle attribuée à St. Marc. Non seulement ceux qui rejettent celle de St. Jacques, mais même des hommes très savants qui l'admettent, rejettent celle de St. Marc.

ière preuve. Ces auteurs se fondent sur ce que dans cette liturgie, comme dans celle de St. Jacques, on lit le mot *Omoousios*, le trisagion, et le mot *Theotocos*, et qu'il y est aussi fait mention des moines.

2e. Pr. Il y est fait mention de St. Marc, ce qui n'a pu être fait par St. Marc lui même.

3e. Pr. Dans cette liturgie on fait des prières pour le Roi qui regnait alors, non un Roi quelconque, mais un Roi Chrétien et Orthodoxe.

Un Roi tel commandait-il à Alexandrie du temps de St. Marc ?

4e. Pr. On fait mention non seulement du Roi, mais encore de l'Evêque très Saint et du très bienheureux Pape. Ces noms n'ont pas été en usage dans les trois premiers siècles de l'Eglise.

5e. Pr. On se sert dans cette liturgie du mot *patena*, qui paraît récente à quelques uns ; cette liturgie ayant été en usage dans quelque Eglise qui regardait St. Marc comme son fondateur, comme le montrent certaines paroles qui s'y trouvent, on a pu effectivement croire que cette liturgie avait St. Marc pour auteur.

Pourquoi est-il dit dans cette liturgie qu' Adam est sorti du tombeau ?

Dans la seconde oraison après la Communion il se trouve certaines paroles qui méritent d'être observées. Car le prêtre en invoquant J. C. dit "et Adam e tumulo excitasti." L'auteur de cette prière pense qu' Adam a été ressuscité d'entre les morts par J. C.

Voici ce qui a donné lieu à cette opinion : Tatien avait enseigné qu' Adam avait été condamné à des tourmens éternels. St. Irénée, St. Epiphane et d'autres ont combattu ce erreur. St. Augustin écrivait à Evode que presque toute l'église a cru qu' Adam avait été tirée des Limbes avec les autres Patriarches. St. Epiphane ajoute que le corps d' Adam ayant été enterré sur le Mont Calvaire et arrosé du sang de J. C. à la Croix, qu' aussitôt il avait été tiré du tombeau. " *Ut non temerè, inquit, nec otiosè pronunciata videatur, surrexerunt multa corpora sanctorum,*" &c.

C'est sans doute ce qui a donné lieu à l'auteur de la liturgie de St. Marc, d'insérer la prière relative à la résurrection d'Adam.

*Liturgie de St. Pierre.*

Il paraît encore plus évident que cette liturgie est faussement attribuée à St. Pierre, que les précédentes à St. Jacques et à St. Marc. Elle a été mise au jour par Lindanus, Evêque de Gand, (lequel vivait au 16me siècle.) Il avoue que plusieurs choses y ont été insérées par des hommes pieux et savans dans la suite du temps; mais que le fond n'a point changé! ce fond, dit-il, n'est autre chose que le canon.

*Réfutation de l'opinion de Lindanus.*

Le commencement de cette liturgie est tiré de la liturgie grecque de St. Basile; la préface, le canon tout entier et l'oraison qui se lit après le pater, sont tirés de la Messe Latine et ce qui suit est encore tiré de la liturgie de St. Basile. St. Grégoire le Grand assure que le canon de la Messe a été composé par un scholastique c'est-à-dire, un homme instruit; et il ajoute : *“ Mos Apostolorum fuit, ut ad ipsam solummodo orationem (scilicet dominicam) oblationis hostiam consecrarent; deinde in canone huc habetur oratio : hanc igitur oblationem, &c.* que le Diacre Jean et Anastase au temps de la vie du saint, disent avoir été ajoutée par lui. Enfin le Concile de Trente s'exprime ainsi sur le canon de la Messe : *is constat cum ex ipsis Domini verbis, tum ex Apostolorum traditionibus, ac sanctorum quoque Pontificum piis institutionibus.*

A la vérité ce canon diffère du Romain, mais les différences sont légères.

Cette liturgie est l'ouvrage de quelque compilateur : voir Feller, *verbo* Lindanus.

## EXTRAIT DES

## CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES,

## TOUCHANT LES LITURGIES,

TELLES QUE RAPPORTÉES PAR LE P. RICHARD, DANS SON  
ANALYSE DES CONCILES—TOME I.

*Lib. 2, cap. 57.*—Les Eglises, où s'assembloient les Chrétiens, étoient semblables à un vaisseau d'une figure oblongue,

tournées vers l'Orient, ayant à côté diverses chambres pour les besoins de l'Église et de ses Ministres. Le siège de l'Évêque était placé au milieu de ceux des prêtres, de part et d'autre, les Diacres se tenaient debout, vêtus à la légère. Ils avaient soin que les Laïques, qui étaient assis à l'autre bout de l'Église, les hommes séparés des femmes, s'y comportassent modestement et en silence ; le lecteur se mettait au milieu de tous, en un lieu élevé, et lisait les livres de Moyse, et des Ecrivains de l'Ancien Testament, un autre chantait ensuite les psaumes de David ; et le peuple lui répondait, en répétant l'extrémité des versets. Suivait la lecture des Actes des Apôtres, qui étant finie, un Diacre, ou un Prêtre, lisait l'Évangile, tous les assistans se tenant debout en silence. Après cela, chaque Prêtre, en particulier, l'un après l'autre faisait un discours au peuple. L'Évêque parlait le dernier. Si pendant le sermon, la lecture et le chant des psaumes, il entrait quelque personne de considération, on avait soin qu'il n'interrompît pas ceux qui faisaient ces fonctions, mais les Diacres les faisaient assseoir. Comme il y avait deux entrées dans l'église, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, les portiers se tenaient à la première, et les Diaconelles à l'autre. Si quelqu'un de l'assemblée se dérangeait, il en était repris par un Diacre qui le faisait retirer en un lieu convenable. Quand il y avait place, on permettait aux jeunes gens de s'asseoir en un lieu particulier, sinon ils se tenaient debout ; mais les personnes âgées s'asseyaient, les pères et mères ayant auprès d'eux leurs enfans debout.

Si le lieu le permettait, on mettait les jeunes filles à part ; autrement elles avaient place avec les femmes. Les Vierges, les Veuves et les Vieilles étaient placées les premières de toutes. Le sermon fini, tous se levaient ; et le Diacre montant sur un lieu élevé, disait : Qu'aucun des Ecoutans, des infidèles &c. :

Lib. 8. } “ Puis il commençait les prières pour les catéchu-  
Cap. 6. } mènes ; et à chacune le peuple répondait : Seigneur  
 } ayez pitié.....” Les enfans mêlaient leurs voix à  
 cette sainte symphonie, et la commençaient. Ensuite les caté-  
 chumènes baissant la tête par ordre du Diacre, l'Évêque leur  
 donnait sa bénédiction, et les renvoyait.

*Cap. 7.*—Les prières pour les Énergumènes, les compétons, et les pénitens, se faisaient de la même manière.....le Diacre invitait les fidèles à se mettre à genoux, après qu'on avait fait sortir tous ceux qui ne devaient pas assister aux S.S. Mystères.

*Cap. 10.*—En cette posture, on priait pour la Sainte Église Catholique et Apostolique, répandue dans toute la terre ; pour l'église particulière où se trouvait l'assemblée ; pour tous les Evêques du monde, spécialement pour l'Évêque Diocésain ; pour tous les Prêtres, les Diacres, &c., pour les vierges, les veuves, les personnes mariées ; pour les nouveaux baptisés, les infirmes ; pour ceux qui étaient sur mer, ou condamnés aux mines ; pour nos ennemis, et nos persécuteurs ; pour les hérétiques et les infidèles, afin que Dieu les convertit. Après ces prières, l'Évêque saluait le peuple, en disant : “ La paix de Dieu soit avec vous tous.” Le peuple répondait : “ et avec votre esprit.” Le diacre ajoutait à haute voix : “ embrassez vous, et vous donnez le saint baiser.” En même temps les clercs saluaient l'Évêque, en lui donnant ce baiser. Les laïques se le don-

naient l'un à l'autre, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes, en marque d'une parfaite réconciliation . . . . . Alors les Diacres, apportaient les dons sur l'autel, où l'Évêque les recevait, ayant les Prêtres à ses côtés, rangés tout au tour de l'autel . . . . . L'Évêque, vêtu magnifiquement, priait d'abord en secret avec les Prêtres ; puis, se tenant debout à l'autel, il faisait sur son front le signe de la croix, et saluait l'assemblée, souhaitant à tous la grâce du tout puissant, &c., tous répondaient ensemble à ce salut, à la manière ordinaire. Suivait cette partie de la Messe, que nous appellons la Préface. L'Évêque la commençait, en disant à haute voix : “ Élevez vos cœurs, &c. Lorsqu'il avait achevé la préface, qui est fort longue dans les Const. Apost., tout le monde récitait ensemble l'hymne des Séraphins, marquée dans Isaïe, disant : ” Saint, Saint, &c. L'Évêque continuait ; et après avoir consacré le pain, et le vin mêlé d'eau, en mémoire de J. C., il priait pour toute l'église, pour lui même, et pour le Clergé, pour le Roi et les puissances du monde, et ajoutait qu'il offrait aussi pour tous les saints, et pour tous ceux dont les noms étaient connus à Dieu. Enfin il offrait pour la conservation et l'augmentation des biens de la terre ; pour ceux qui étaient absents, et pour tout le peuple, et finissait par le *Gloria Patri*, &c.

*Lib. 8, cap. 19.*—On réitérait la prière pour toutes les diverses conditions, même pour ceux qui étaient morts en paix ; et en faisant mémoire des martyrs, on demandait de participer

à l  
tre  
“ I  
gne  
et a  
le r  
bru  
cor  
“ je  
tene  
déjà  
J.  
Am  
psa  
psa  
ez c  
Dia  
qui  
nièr  
l'Ev  
sant

O

I  
ni r  
été  
par  
par  
tuti  
ren  
“ c  
de  
des  
de  
St

à leurs combats. Ensuite le Diacre ayant averti le peuple d'être attentif, l'Évêque disait : " les choses saintes aux saints. " Le peuple répondait : " J. C. seul est saint, lui seul est seigneur." L'Évêque prenait l'Eucharistie, communiait le premier, et après lui ; les Prêtres, les Diares, les Sousdiares, &c., tout le monde communiait ensuite par ordre, avec modestie et sans bruit. L'Évêque, en donnant l'Eucharistie, disait : c'est le corps de J. C. Celui qui le recevait, répondait *Amen*, c-à-d, " je le crois," comme l'expliquent les S.S. Pères ; le Diacre tenait en même temps le calice, et le présentait à celui qui avait déjà communié sous une espèce, en lui disant : c'est le sang de J. C. " le calice de vie." Celui qui en buvait, répondait : *Amen*. Pendant que le peuple communiait, on chantait le psaume 33e, pour occuper l'assemblée ; et on avait choisi ce psaume, à l'occasion du 8e verset, où il est dit : " goûtez et voyez combien le Seigneur est doux." Tous ayant communié, les Diares emportaient dans une chambre voisine de l'Église, ce qui restait des espèces ; suivait l'action de grâces ; puis la dernière oraison, que nous appelons *Post Communion*. Après quoi, l'Évêque ayant béni l'assemblée, un Diacre la congédiait, en disant : " Allez en paix."

---

#### OBSERVATIONS DU P. RICHARD SUR LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES.

L'ouvrage, dit-il, qui porte ce nom, n'est point des Apôtres, ni même de St. Clément Romain, dont il porte aussi le nom ; il a été composé de divers écrits, qui portaient le nom des Apôtres, par un écrivain du cinquième siècle, qui à mesure qu'il fait parler les Apôtres, fournit de nouvelles preuves que les Constitutions qu'il leur attribue ne viennent pas d'eux. Elles sont renfermées en huit livres ; et dans le huitième, l'auteur dit " qu'elles ont été composées par les douze Apôtres, en présence de St. Paul, vase d'élection, et leur co-opérateur, et en présence des Prêtres et des Sept Diares. Cependant St. Etienne, l'un de ces Sept Diares, avait été martyrisé avant l'Apostolat de St. Paul, et l'auteur lui même avait fait mention de martyr de



St. Etienne dans son cinquième livre. L'ordre, le grand nombre, et la magnificence des cérémonies, qui sont prescrites au huitième livre, prouvent clairement que cette liturgie n'a été faite que dans un temps où l'Église jouissait de la paix sous les Princes Chrétiens.

St. Epiphane cite, en plusieurs endroits de ses ouvrages, les Constitutions des Apôtres, mais, si ce sont les mêmes que nous avons, il faut qu'on les ait beaucoup altérées depuis, puis qu'on remarque des contrariétés manifestes entre les Constitutions Apostoliques citées dans St. Epiphane et les nôtres.

Bergier, *verbo* Constitutions Apostoliques, parle à peu près comme le Père Richard ; il dit de plus qu'en plusieurs endroits elles sentent l'Arianisme. Mosheim, dit-il, juge que les Constitutions Apostoliques ont été écrites au 3me. siècle. Le Père Le-Brun, pense qu'elles ne l'ont pas été avant la fin du 4me. siècle. Il y a un moyen de concilier ces deux opinions ; c'est que les premiers livres de ce recueil peuvent avoir été faits long-temps avant les derniers, surtout avant le huitième, qui renferme la liturgie.

Le Conc. *in Trullo*, tenu au 9me. siècle, dit positivement, Con. 2, que cet ouvrage a été altéré par les hérétiques ; delà les vestiges d'Arianisme qui s'y trouvent.

---

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DU P. LE BRUN, QUI A POUR  
TITRE, " EXPLICATION DE LA MESSE," &c.

*Explication de certains termes, qui se trouvent dans le Père*

*Le Brun.*

Liturgie est un mot grec composé de *Leitos*, qui signifie public et *d'ergon*, qui signifie ouvrage, c.-a-d. l'œuvre ou l'action publique, ce que nous nommons en français le Service Divin. Les livres qui contiennent la manière de célébrer les S.S. Mystères, sont nommés les *Liturgies*.

Rit, Ritus, signifie un usage ou une cérémonie selon un ordre prescrit ; ce qui est prescrit à Rome, s'appelle le rit Romain ; à Milan c'est le rit Milanais ou Ambrosien, &c.

*Rit Mozarabe.* C'est le Rit des Eglises d'Espagne depuis le commencement du huitième siècle jusques vers la fin du onzième. Les Espagnoles sous la domination des Arabes furent nommés Mozarabes, c-a-d, Arabes externes, pour les distinguer des Arabes d'origine. Ce Rit est souvent appelé le gothique, à cause qu'il fut suivi par les Gots devenus Chrétiens, et maîtres de l'Espagne, jusqu'au temps des Maures.

*Sacramentaire,* c'était le livre qui contenait les prières et les paroles que les Evêques ou les Prêtres récitent en célébrant la Messe, et en administrant les Sacremens. Dans la suite le livre où l'on n'a mis que ce qui appartient aux Evêques, a été appelé *Pontifical*, et celui où l'on n'a écrit que ce qui est célébré ou administré par les Prêtres, a été nommé *Sacerdotal*, *Rituel*, ou *Manuel*.

*Missel;* c'est tout ce qui se dit à la Messe pendant l'année comme tout le monde sait.

*Antiphonaire,* renferme tout ce qui doit être chanté au chœur pendant la Messe.

*Ordre Romain :* c'était le livre, qui contenait la manière de célébrer la Messe, et les offices des principaux jours de l'année cet ordre a été augmenté dans la suite, et appelé *cérémonial*.

*Ordinaire.* C'est ainsi que l'on appelle depuis cinq à six cens ans le livre, qui marque ce qui doit être dit ou fait chaque jour à l'autel et au chœur, c'est pourquoi ce livre à été nommé chez les Cisterciens les *Us*, et parmi les Prémontrés, le *Contumier*.

*L'Ordinaire de la Messe :* On nomme ainsi ce qui se dit à chaque Messe, pour le distinguer de ce qui est propre aux fêtes et aux autres jours de l'année.

*Amalarius,* (Amalaire,) c'est l'auteur d'un traité des offices Ecclésiastiques composé vers l'an 820.

*Micrologue.* C'est un mot tiré du grec, composé de *Micros* et de *Logos*, qui signifient petits discours. Un auteur du XI<sup>e</sup> siècle fit un traité touchant la Messe et les Offices Divins, sous ce titre : *Micrologus de Eccles. Observationibus*; et comme cet auteur ne s'est point nommé, on l'a cité indifféremment aussi bien que son livre sous le nom de *Micrologus*, le *Micrologue*.

## EXPLICATION LITTÉRALE, HISTORIQUE, ET DOGMATIQUE DE LA MESSE.

La Messe est le Sacrifice de la Nouvelle Loi, par lequel les Chrétiens rendent à Dieu le culte suprême, en lui offrant le corps et le sang de J. C. sous les espèces du pain et du vin, par le Ministère des Prêtres.

Le mot de Messe vient de l'ancien mot Latin *Missa* pour *Missio*, qui signifie renvoie, (comme on lit dans St. Cyprien *remissa* pour *remissio* ; *remissam peccatorum*, et dans St. Jérôme *collecta* pour *collectio*) parcequ'on renvoyait autrefois de l'Assemblée avant l'oblation ceux, qui ne devaient pas assister au Sacrifice. St. Augustin parle ainsi : on annonce le renvoie des Catéchumènes, les fidèles demeureront, *fit Missa Catechumenis, manebunt fideles*—Serm. 49. On peut voir aussi St. Isidore de Séville et St. Avit de Vienne.

### *Origine du mot Rubrique.*

On a appelé rubrique, des observationis écrites en caractères rouges. Cette expression vient de l'ancien droit Romain, dont les titres et les maximes ou décisions principales étaient écrites en rouge. Parcourez les lois rouges des anciens, dit Juvenal, c'est-à-dire, les rubriques du droit, suivant la remarque de l'ancien Scholiaste. On a nommé de même rubriques de la Messe, les règles qui prescrivent la manière de la dire parce qu'en effet on les a communément écrites en rouge pour les mieux faire distinguer.

### *Origine des habits Sacerdotaux.*

Les S.S. Mystères étant grands par eux mêmes n'ont besoin d'aucun éclat extérieur. Aussi dans le temps des persécutions on n'était occupé que d'offrir le St. Sacrifice avec une conscience pure, sans rechercher des habits particuliers. Mais les hommes ont souvent besoin de signes extérieurs qui les rappellent intérieurement aux grandeurs invisibles des Mystères. Lorsque l'Eglise fut devenue plus libre sous les princes Chrétiens, alors on éleva de magnifiques temples et on les orna ; on prit de riches habits pour les cérémonies sacrées. On voit dans

St. Oplat de Milève, que l'Empereur envoya des ornemens aux Eglises, qu'il appelle les maisons de Dieu, et St. Grégoire de Nazianze relève l'éclat des ornemens de tout le Clergé. Cette distinction des habits de la Messe n'a été observé quelque tems que par dévotion ; mais dans la suite les Papes et les Conciles ont ordonné qu'on ne célébrerait le St. Sacrifice qu'avec des habits consacrés à cette sainte action.

#### *L'Amict.*

L'Amict tire son nom du mot Latin *Amicere* qui signifie couvrir. Il fut introduit au 8e. siècle pour couvrir le cou, que les Ecclésiastiques et les Laïcs portaient nud jusqu'alors. Peu de temps après, l'Amict fut regardé en plusieurs Eglises comme un ornement qui devait succéder au sac de pénitence, en d'autres comme Ephod ou super huméral, à cause qu'il était assez grand pour entourer les épaules et la poitrine. Mais à Rome et dans la plupart des Eglises vers l'an 900 on le regarda comme un casque, qu'on mit sur la tête, pour l'y laisser jusqu'à ce qu'on fût entièrement habillé, et l'abbatre autour du cou avant que de commencer la Messe, et on l'a fait aussi pour une raison mystérieuse. On a voulu que le prêtre allant à l'autel se regardât comme attaqué par les armes du Démon, suivant ce que dit St. Paul ; c'est de là qu'on a tiré la prière, *impono, domine, capiti meo galeam, &c.*

#### *L'Aube.*

Cette première tunique, que nous appellons Aube, à cause de sa couleur blanche était un ornement assez particulier aux personnes de condition dans l'Empire Romain, et il devint fort commun au Clergé dans l'exercice des fonctions Ecclésiastiques. St. Jérôme (advers. Pelag. lib. 1.) dit qu'il n'y a rien que de convenable à l'honneur de Dieu, si l'Evêque, le Prêtre, le Diacre, et tout l'ordre Ecclésiastique est revêtu de blanc dans l'administration du Sacrifice.

#### *La Ceinture.*

Ceux qui se sont servis d'habits longs et larges, ont toujours pris une ceinture pour marcher et agir plus commodement. Prenez votre ceinture, dit l'Ange à St. Pierre, en l'éveillant,

Bébe et Raban disent qu'on serre l'aube avec une ceinture, de peur qu'elle ne tombe trop bas et qu'elle n'empêche de marcher. Ces auteurs ne manquent pas de remarquer que l'aube et la ceinture doivent être un avertissement de conserver avec soin la pureté.

### *Le Manipule.*

Le Manipule a été originairement appelé *mappula*, qui signifie serviette ou mouchoir, du mot *mappula*, a pu être fait *manipula*, qui se trouve dans les anciens pontificaux du 9e. siècle. Il est néanmoins plus vraisemblable qu'on a tiré *manipula* et *manipulus* de *manus*, à cause qu'on l'a porté sur le bras, ou à la main, on s'en servait pour essuyer le cou et le visage. A la fin du XI siècle on s'en servait encore comme d'un mouchoir, selon Yves de Chartres. Il devint ensuite un ornement.

### *L'Étole.*

L'étole a été pendant les huit premiers siècles appelée *orarium*, et elle était originairement un linge fin, dont les personnes propres et de quelque considération se servaient pour s'essuyer le visage. On portait ce linge autour du cou. Il devint un ornement des Evêques, des Prêtres et des Diacres, mais il fut tenu avec tant de propreté, qu'on n'osait s'en servir pour s'essuyer ; et dans le 6e. siècle dans l'église grecque et dans l'église Latine, il fut d'étoffe en longue et étroite banderolle, comme il est à présent.

### *La Chasuble.*

La Chasuble était un grand manteau tout rond, ouvert seulement par le haut pour passer la tête. Ça été durant les sept premiers siècles l'habit ordinaire des hommes qui portaient l'habit long. Le peuple quitta cet habit et les personnes consacrées à Dieu, le retinrent. Les capitulaires de l'an 742, ordonnèrent aux Prêtres et aux Diacres de ne pas le quitter ; et depuis 900 ans l'église a donné la Chasuble aux Prêtres à leur ordination, comme un habit qui leur est propre pour offrir le St. Sacrifice. Les Grecs ont conservé la Chasuble sans aucun changement, et les Latins en ont retranché peu à peu depuis environ deux siècles tout ce qui empêchait d'avoir le bras libre. Car autrefois il fal-

lait nécessairement soulever la Chasuble du Prêtre à l'encensement et à l'élévation de l'Hostie et du Calice. Ce qui s'observe encore aujourd'hui est un reste de cet ancien usage.

### *Des différentes Couleurs.*

Depuis le commencement du 4<sup>e</sup>. siècle que l'Église a joui de la paix, le blanc a été la couleur ordinaire des vêtements des Ministres de l'autel. Fortunat au milieu du 6<sup>e</sup>. siècle, représente St. Germain de Paris, et tout son Clergé en habit blanc. Jusqu'au 13<sup>e</sup>. siècle les Grecs n'avaient que le blanc et le rouge. Suivant le témoignage de Siméon, Archidiacre de Thessalonique, et de Demetrius Archidiacre de Bulgarie, le blanc était pour les solennités et les jours ordinaires ; et le rouge, qui parmi les Grecs était une marque de deuil, servait aux jours de jeûne, et aux obsèques des morts, suivant les mêmes auteurs.

Dans l'Église Latine, outre le blanc et le rouge, Ives de Chartres dit, que les Evêques se servaient d'une couleur de bleu céleste, pour les avertir de penser au ciel. Mais à la fin du 12<sup>e</sup>. siècle, le Pape Innocent III nous apprend qu'il y avait dans l'Église de Rome quatre couleurs principales selon les jours : le blanc pour les confesseurs et les vierges ; le rouge pour les Apôtres et les Martyrs ; le noir pour les jours de jeûne, pour les morts, pour l'avent et pour tout le tems depuis la Septuagésime jusqu'au Samedi Saint ; et le vert pour toutes les fêtes. On ne se servait du violet qu'au jour des innocens et au Dimanche *Lature*. On laissait aux Églises la liberté d'avoir des couleurs différentes, et l'Église de Rome peu d'années après changea le noir en violet pour l'Avent, le Carême et tous les jours de jeûne.

### *Des Cierges allumés pendant la Messe.*

Durant les premiers siècles de l'Église les Chrétiens qui s'assemblaient les Dimanches avant le jour ; et qui souvent à cause des persécutions étaient contraints de s'assembler dans des lieux obscures, se trouvaient obligés d'allumer des lampes pour être éclairés. Quelquefois même, selon la coutume des Juifs, ils en doubleraient le nombre, pour une plus grande joie. St. Luc, Act. C. 20 nous dit, qu'il y avait un grand nombre de lampes dans l'endroit où St. Paul fit un long discours le premier jour de la se-

maine, qui a été appelé par St. Jean le jour du Seigneur. Nous devons reconnaître : 1o. qu'on n'a pas toujours allumé des Cierges à la Messe en plein jour ; 2o. Que les Églises d'Orient ont donné l'exemple aux autres d'en allumer à l'Évangile, et ensuite à toute la Messe ; 3o. Qu'on n'a allumé des cierges en plein jour à la Messe, et à d'autres offices, que pour les rendre plus solennels, ou pour des raisons plus mystérieuses.

Au second siècle, les assemblées des Chrétiens se faisaient ordinairement en des lieux hauts et très éclairés, comme on le voit dans Lucien et dans Tertulien ; et dans ces endroits on ne s'avisait pas d'allumer des cierges.

Quoiqu'an 3e. siècle vers le temps de St. Cyprien on dit la Messe en plein jour, on ne voit pas qu'on allumât des cierges pendant le jour. On n'allumait point encore de cierges pendant la Messe vers l'an 400 comme on le voit par les réponses de St. Jérôme à Vigilance. L'usage des lumières à la Messe en plein jour vient des Églises d'Orient ; et si l'on veut savoir d'où ces Églises avaient pris ces usages, il y a lieu de croire quelles l'ont tiré des Juifs. Il est constant que dans ces Églises on a pratiqué durant les trois premiers siècles quelques rits Juifs, tel qu'était celui de célébrer la Pâque le 14e. de la Lune sans attendre le Dimanche.

Cet usage des Églises d'Orient fut imité par les autres Églises après le tems de St. Jérôme. On y alluma des cierges pour lire l'Évangile, et on les éteignait dès qu'il était lu, ainsi qu'il est marqué dans les anciens ordres Romains et dans Amalraire. La même raison mystérieuse qui avait fait allumer des cierges pendant l'Évangile détermina bientôt après, à en allumer pendant l'action du St. Sacrifice.

Rien de plus ancien que la coutume de faire tenir aux nouveaux baptisés un cierge à la main, comme on le voit dans St. Cyrille de Jérusalem. Il y a plus de douze cens ans qu'on bénit, et qu'on allume solennellement le cierge paschal, et cela pour des raisons mystérieuses. C'est encore pour des raisons semblables qu'on a allumé des cierges à la fête de la présentation de J. C. au temple.

Dès le 4e. siècle, les corps des fidèles qui étaient morts avec les marques de la foi, ont été portés à l'Église, avec un grand nombre de cierges allumés. . . . .

*D'où est venu l'usage de dire à la Messe le verset introïbo ?*

—Le verset *Introïbo* et le psaume, *Judica* se disent à la Messe depuis plus longtems que quelques savans ne l'ont cru. Ce verset se disait dans les Églises d'Espagne immédiatement avant la préface, comme on le voit dans le Missel Mozarabe, qu'on croit être du tems de St. Isidore, vers l'an 600, et l'on trouve depuis plus de 800 ans le verset et le psaume entier marqués dans plusieurs manuscrits des églises de France, d'Allemagne et d'Angleterre. L'ancienne Église, selon le témoignage de St. Ambroise, nous a marqué le sens de ces paroles, en les mettant dans la bouche de ceux qui venaient de recevoir le baptême et la confirmation, et qui allaient des fonts baptismaux à l'autel, pour participer à la Divine Eucharistie avec toute la confiance que donnait la grace de la régénération. Ce peuple lavé, dit St. Ambroise, enrichi des ornemens de la grâce va à l'autel de J. C. en disant *et j'entrerai à l'autel de Dieu, j'irai à Dieu qui rejouit ma jeunesse.*

Depuis plusieurs siècles l'Église met ces mêmes paroles dans la bouche du Prêtre et du peuple qui veulent s'approcher de l'autel ; mais parce qu'ils se trouvent remplis d'imperfections au dedans, et exposés au dehors à plusieurs occasions de chute, elle leur fait dire le psaume entier, *judica me Deus*, d'où ce verset est tiré, parcequ'il exprime les sentimens de confiance et de crainte qui conviennent à leur état.

#### *Le Confiteor.*

La confession des péchés a toujours précédé le sacrifice aussi bien dans l'ancienne loi que dans la nouvelle : parceque pour obtenir la rémission de ses fautes, il faut les avouer et en demander pardon. Lorsque le Grand Prêtre offrait le bouc émissaire pour les péchés de tout le peuple, il faisait en même tems la confession générale : il offrira le bouc vivant, dit le texte sacré, et lui ayant mis les deux mains sur la tête, il confessera toutes les iniquités des enfans d'Israël, toutes leurs offenses et tous leurs péchés (Lev. c. 16, v. 21,) on lit plusieurs fois dans Esdras : *je confesse les péchés du peuple : ils confesseront leurs péchés*—(2 Esdras, 1, v. 6, 9, v. 2.)



Toutes les anciennes liturgies supposent la confession, et la plupart marquent les termes. Les plus anciens ordres Romains disent que le Prêtre monte à l'autel après la confession, mais ils n'en ont pas prescrit la formule ; c'est pourquoi elle s'est faite en termes un peu différens dans la plupart des Eglises..... L'Eglise de Rome depuis le commencement du 13e. siècle après la formule suivante, et le Concile de Ravenne en 1314, ordonna que dans toutes les Eglises de la Province on la dirait uniformément par rapport aux Saints qui y sont nommés—*Confiteor Deo omnipotenti, &c.* Il est ordonné de prier les uns pour les autres, et tout le peuple doit vivement souhaiter que celui qui va prier pour lui, devienne agréable aux yeux de Dieu. C'est ce qui l'oblige de dire : *misereatur tui, &c.*

Le peuple qui est présent devrait être pur pour assister au sacrifice. Il doit donc faire avec beaucoup de douleur le même aveu de ses fautes que le Prêtre vient de faire. C'est pourquoi il dit, *Confiteor, &c.*, après le *Confiteor* des fidèles, le Prêtre fait pour eux la même prière qu'ils ont faite pour lui, *misereatur, &c.*, ou ne fait en cet endroit que ce que prescrit St. Jacques ; confessez vos péchés l'un à l'autre, et priez l'un pour l'autre, &c., cet endroit a été quelquefois appliqué par les pères au Prêtre confesseur ; mais il s'entend plus généralement de tous les gens de bien auxquels on découvre ses fautes, et dont on demande les prières.....

*De la Prière, Oremus, te Domine.*

Cette prière que la rubrique prescrit, est dans plusieurs anciens Sacramentaires, dans un pontifical de Narbonne de quatre ou cinq cens ans et dans l'ordre Romain du 14e. siècle, où les prières sont détaillées : cependant les Chartreux et les Dominicains ne la disent point. On ne l'a dite à Paris qu'en 1615 lorsqu'on a pris l'*ordo Missæ* du St. Pape Pie V.

Le Prêtre en baisant l'autel, baise aussi, autant qu'il lui est possible, les reliques. Dès les premiers siècles le St. Sacrifice a été offert sur les lieux où les martyrs avaient répandu leur sang, ou bien dans les endroits où l'on a conservé les précieux restes de leurs corps.....

Lorsqu'on batissait des Eglises dans des lieux où il n'y avait pas encore eu de reliques, comme fit St. Ambroise à Milan, on en

mettait sous l'autel. Comme on n'a pas toujours eu des corps des Saints à mettre sous l'autel, on a inséré du moins quelque portion de leurs reliques dans la pierre sacrée ; et cet usage de ne point consacrer l'autel sans reliques, a été si fort établi par la tradition : que le septième Concile Général ordonna à tous les Evêques sous peine de déposition, de l'observer.

Quelque recommandée qu'ait été cette pratique, on ne laisse pas de trouver depuis longtemps des autels sans reliques. C'est pourquoi le Missel Romain imprimé à Basle en 1487, marque que s'il n'y a point de reliques, on omettra ces mots, *quorum reliquie hic sunt.....*

#### *Encensement aux Messes solennelles.*

On ne voit pas dans les premiers ordres Romains qu'on encensât l'autel au commencement de la Messe, Il y est dit seulement que l'Evêque ou le Prêtre allant de la sacristie à l'autel était précédé d'un, de deux, ou de trois encensoirs fumans; et selon un ancien Missel de Nurbonne, on ne l'encensait qu'après l'offertoire. Mais toutes les liturgies Grecques de St. Jacques, de St. Basile et de St. Chrysostôme font mention de l'encensement au commencement de la Messe. On encensait tout le tour de l'autel. On l'a fait de même depuis six à sept cens ans dans plusieurs Eglises Latines. Durant les trois premiers siècles nous n'apercevons par aucun témoignage constant que les Chrétiens se soient servi d'encens dans les Eglises. Tertulien dit clairement qu'on ne s'en servait point du tout : car au reproche que les payens faisaient aux Chrétiens d'être inutiles au commerce et aux usages de la vie ; il répond : “ véritablement nous n'achetons point d'encens.....” dans les 4e. et 5e. siècles nous trouvons l'encens en usage par les témoignages constans des Const.—Apostoliques, de St. Ephrem, de St. Ambroise, des Liturgies de St. Jacques, de St. Basile, de St. Chrysostôme, &c.

#### *Le Kirie Eleison.*

On n'a pas toujours dit le Kirie au milieu de l'autel on l'a dit autrefois au côté de l'épître. 2o. L'ordre et le nombre des Kirie n'ont pas aussi toujours été les mêmes. Au temps de St. Grégoire on disait autant de fois *Christe* que *Kirie*. Dans le rit Ambrosien on dit trois fois *Kirie* après le *Gloria in Excelsis*.

*Explication et origine du Kirie.*

*Kirie Eleison* sont deux mots grecs qui signifient, ayez pitié ; et il est clair par là que cette prière a commencé en Orient.

Dans les Const.—Apostoliques, qui contiennent les rits de la plupart des églises grecques des quatre premiers siècles, on voit que cette prière se faisait premièrement pour les Catechumènes. —on faisait aussi des prières pour les penitens. Toute l'église disait de même pour eux, *Kirie Eleison*, l'on a retenu dans la suite cette prière pour tous les fidèles.

Cette prière a toujours paru si belle et si touchante, que les églises des Gaules, qui ne la disaient pas encore à la Messe l'an 529, ordonnèrent au second Concile de Vaison qu'on la dirait à l'avenir, non seulement à la Messe, mais aussi à Matines et à Vêpres. Le 3e. Canon de ce Concile nous apprend que cette prière était déjà en usage à Rome, en Italie, et dans toutes les provinces d'Orient au commencement du sixième siècle. De sorte que plusieurs auteurs se sont trompés, quand ils ont dit que St. Grégoire l'avait introduite à Rome, puisque ce St. Pape n'a occupé le St. Siège que plus de soixante ans après le Concile de Vaison.

Quelques personnes éloignées de Rome s'étaient trompés sur ce point au temps même de ce St. Pontife. C'est ce qui l'obligea de répondre à des Siciliens, qu'il n'avait pris des Grecs ni le *Kirie Eleison*, ni les autres rits dont on parlait ; qu'ils avaient été établis avant lui.

*Le Gloria in Excelsis.*

*Le Gloria in Excelsis* a été dit durant longtemps aux prières publiques et particulières des fidèles avant qu'on l'ait chanté ou récité à la messe. St. Athanase veut qu'après avoir dit dès le grand matin le psaume et le cantique, *Deus, Deus meus et Benedicte*, les vierges Chrétiennes récitent cette hymne : Gloire à Dieu au plus haut des cieux. &c.

Parmi les Latins on a dit aussi en beaucoup d'églises cette hymne à l'office du matin, du moins le Dimanche, depuis un temps immémorial . . .

Plusieurs auteurs Latins ont cru que St. Hilaire était l'auteur de cette hymne. Mais le seul témoignage de St. Athanase, con-

temp  
de so  
cœur  
à Tru  
à la f  
attaq  
De  
être d  
Prêtr  
Ma  
nou, s  
était  
de P  
dire l  
préve  
Glor  
de C  
tuées  
mém

La  
dictio  
que  
l'a a  
qu'e  
il fa  
fidèl  
Il  
l'ori  
fait  
l'ass  
et s  
de  
qu'  
app  
vel  
la

temporain de St. Hilaire, fait voir qu'ils se trompaient, puisque de son temps les femmes d'Orient la savaient communément par cœur. Il est fait mention de deux hymnes dans la lettre de Pline à Trajan, dans Lucien, et dans Eusèbe, et l'on s'en servait à la fin du second siècle, pour réfuter l'hérésie d'Artemon qui attaquait la divinité de Jésus Christ.

Depuis St. Grégoire le Grand, le *Gloria in Excelsis* devait être dit les dimanches et les fêtes par les Evêques et non par les Prêtres, ceux-ci ne le disaient que le jour de Pâque.

Mais quelques années après l'an 1000, Bernon, abbé de Richenou, s'appliqua à montrer dans un Chapitre exprès, que, puisqu'il était permis aux Prêtres de dire le *Gloria in Excelsis* le jour de Pâque, il devait à plus forte raison leur être permis de le dire le jour de Noël . . . le souhait de Bernon avait été déjà prévenu, et il fut généralement accompli bientôt après. Le *Gloria* fut dit par les Prêtres, cela est évident par les coutumes de Cluni écrites par St. Ulric, par celles des Chartreux instituées en 1084, et par l'ordinaire du Mont Cassin écrit vers le même temps.

#### *Explication de la Collecte.*

La prière que le Prêtre récite, a été nommée *Oraison*, bénédiction ou collecte. Bénédiction, parceque le Prêtre ne la fait que pour attirer la bénédiction du Seigneur sur le peuple, et on l'a appelée *collecte*, parcequ'elle se fait sur l'assemblée, et qu'elle est un précis de ce que le Prêtre doit demander à Dieu.. il faut observer ici que ce mot de collecte fait entendre que les fidèles sont assemblés pour prier unanimement avec le Prêtre.

Il y a des collectes si anciennes, qu'on ne peut en marquer l'origine ; car on ne peut pas douter que de tout temps on ait fait des prières à la messe. St. Justin dit que le président de l'assemblée, c'est-à-dire le Prêtre, les faisait selon les besoins et selon la dévotion. Il se faisait cependant de temps en temps de nouvelles oraisons ; et le concile de Milève en 416 ordonna qu'on ne dirait point d'oraisons à la messe, qu'elles n'eussent été approuvées par l'assemblée des Evêques. Ce qui a été renouvelé plusieurs fois par d'autres conciles ; ainsi on peut croire que la plupart des oraisons de nos messes, qui se trouvent dans le

sacramentaire de St. Grégoire et dans celui de Gélase depuis plus de douze cents ans, et celles mêmes des autres anciens sacramentaires d'Afrique, d'Espagne et des Gaules, qui ne sont plus en usage, avaient été approuvées par des conciles au cinquième siècle.

### *De l'Épître.*

Aux messes solennelles, le sousdiacre chante l'Épître. Ce fut d'abord la fonction de lecteurs, comme il paraît par la 38<sup>ème</sup>. lettre de St. Cyprien.

Mais depuis plus de mille ans, on la fait chanter en Espagne par des lecteurs qui étaient montés au sousdiaconat. Le concile de Reims en 812 marque distinctement, *qu'il est du Ministère des Sousdiacres de chanter l'Épître*; et un manuscrit du Vatican que Baronius crut être de l'an 1057, ne laisse aucun lieu de douter que ce ne fût alors l'usage de l'Eglise de Rome. C'est pourquoi depuis cette époque, les Papes et les Evêques en ordonnant les Sousdiacres, ont dit: *recevez le livre des Épîtres, &c.* Cette formule se trouve dans les pontificaux écrits depuis trois ou quatre cents ans.

L'usage ancien et le plus naturel est que tout le monde écoute le Sousdiacre, et c'est pour l'écouter que les missels marquent que tout le monde est assis. Mais les Evêques et les Prêtres, n'entendant peut-être pas bien le Sousdiacre, à cause de l'éloignement du jubé, ont été bien aises de lire eux mêmes l'Épître. C'est pourquoi les Us de Citeaux imprimés à Paris en 1643 et 1664, et l'ordinaire des Guillemites en 1279, ont marqué que le Prêtre pouvait lire dans le missel.

Selon le pontifical romain imprimé pour la première fois à Rome en 1488, et à Venise en 1520, le Sousdiacre après avoir chanté l'Épître, présente le missel ouvert à l'Evêque, qui y lit l'Épître, le Graduel et l'Evangile. Le Pape Pie V qui dans son missel imprimé à Rome en 1570, joignit les rubriques de la messe solennelle pour les Prêtres à celles de la messe privée, sans parler de l'endroit où le Prêtre doit se tenir, dit simplement qu'en célébrant solennellement il lit l'Épître à voix basse avec les ministres.

*L'Origine, le Nom, l'Ordre et la Variété des Epîtres.*

1°. Les Juifs commençaient l'assemblée des jours du Sabat par la lecture de Moïse et des prophètes, comme il est très-distinctement marqué aux Chap. 13 et 14, des actes des apôtres. Les premiers chrétiens suivirent cet usage dans leurs assemblées du Dimanche, et dans tous les siècles de l'Église, avant le sacrifice on a fait des lectures de l'Écriture Sainte. *Nous nous assemblons*, dit Tertulien, *pour lire les Divines Ecritures &c.* à la lecture de l'ancien Testament, on joignit celle du nouveau, comme on le voit dans St. Justin.

2°. Cette lecture a été appelée l'Épître ou l'Apôtre, parcequ'elle est tirée plus communement de l'Apôtre Saint Paul. Ces termes se trouvent souvent dans St. Augustin, aussi bien que dans les Conciles de Carthage et de Tolède; et les anciens sacramentaires, marquent indifféremment l'Épître ou l'Apôtre.

3°. La règle ordinaire était de ne lire à l'Église, que les Livres Canoniques. Le concile de Laodicée l'avait ainsi ordonné. Mais il y avait des ouvrages si respectables, tels que les lettres de St. Clément Pape, qu'on ne faisait pas difficulté de les lire dans l'Église.

4°. Tout le monde s'assied pendant l'Épître, parceque, parmi les Juifs et les premiers chrétiens, ces lectures étaient une espèce de conférence, où les assistans pouvaient faire des interprétations et des remarques, comme on le voit dans St. Paul, 1 cor. 14. v. 26. et dans Tertulien, Apologet. c. 39.

*Origine et Explication du Graduel.*

Après l'Épître, l'Église a fait succéder un psaume tout entier, ou quelques versets qu'on a appelés le Graduel, à cause qu'ils étaient récités ou chantés sur le degré du pupitre, comme l'observa Rabaunaur au 9ème. siècle.

Ce psaume, ou ces versets appelés le Graduel, étaient anciennement chantés, tantôt sans interruption, par un seul chancre, et tantôt par plusieurs, alternativement, qui se répondaient les uns aux autres. Quand le chancre continuait seul jusqu'à la fin sans interruption, cela s'appelait chanter en *trait*, *tractim*, tout de suite; quand le chancre était interrompu par d'autres chantres, ou par toute l'assemblée, qui reprenait chaque

verset cela se nommait chanter en antienne, en verset, ou en répons. Ce qui se chante après l'Épître est toujours appelé Graduel. Ce qui est dit tout de suite par les chantres seuls, est nommé le trait ; et quand le chœur se joint aux chantres, c'est ce qu'on appelle un répons ou un verset.

Le psaume avait quelque chose de plus triste, quand il était chanté par une seule personne ; c'est pourquoi dans les temps consacrés à la pénitence, ou à la mémoire des mystères de la passion de Jésus Christ, on a suivi l'usage de chanter en trait. Mais au temps où l'Église est dans la joie, on chante un verset précédé et suivi du mot *Alleluia*.

#### *L'Alleluia.*

C'est un mot hébreux, qui signifie louer le Seigneur, mais qui signifie en même temps un mouvement ou un transport de joie. Les Juifs récitent un psaume avec *l'Alleluia*, quand ils renouvellent tous les ans la mémoire de la manducation de l'agneau paschal. Les chrétiens peuvent avoir tiré de là l'usage de dire *l'Alleluia* au temps paschal, et tous les Dimanches destinés à renouveler la mémoire de Jésus Christ ressuscité.

Cette coutume de l'Église de chanter *l'Alleluia*, est louée par St. Augustin en plusieurs endroits de son commentaire sur les psaumes, comme un usage de la plus haute antiquité. Nous ne disons pas *Alleluia* avant Pâque, parceque le temps de la passion de Jésus Christ, dit ce Saint Docteur, marque le temps des afflictions de cette vie, et la résurrection désigne la béatitude dont nous jouïrons un jour.

#### *L'Évangile.*

Il n'y a point d'anciennes liturgies où l'Évangile ne soit marqué. Depuis que les Saints Évangiles ont été écrits, on en a toujours fait une lecture à la messe. Le premier concile d'Orange en 441, et le concile de Valence en Espagne, ordonnèrent qu'on le lirait après l'Épître, avant l'oblation, afin que nous non seulement les fidèles, mais encore les pénitens et les catéchumènes pussent entendre les instructions salutaires de Jésus Christ et l'explication que l'Évêque en ferait.

*Explications et Remarques.*

1°. *Le Diacre Porte et lit l'Évangile.* Sogomène dit que c'était la fonction de l'Archidiacre dans l'Église d'Alexandrie, ( l'auteur observe que cela se fait encore à Narbonne, lorsque l'Archevêque officie ) et que dans plusieurs autres Églises l'Évangile était dit par des Prêtres, et par des Évêques aux grandes fêtes, comme à Constantinople le jour de Pâque. Ce n'est pas que les lecteurs n'aient eu droit par leur ordination de lire l'Évangile comme tous les autres livres sacrés, et qu'ils ne l'aient lu en effet. St. Jérôme loue Sabinien de ce qu'il lisait l'Évangile comme un Diacre. Mais toutes les Églises ont convenu de ne laisser lire solennellement l'Évangile à la messe que par le Diacre ; et afin d'assurer et de sanctifier cette fonction, on a donné le livre des Évangiles aux Diares dans leur ordination, en leur disant : *recevez le pouvoir de lire l'Évangile* ; paroles qui ont été mises dans le pontifical depuis cinq à six cents ans.

2°. *Le Diacre met le livre sur l'Autel* ; l'usage de mettre et de prendre le livre des Évangiles sur l'Autel, vient de ce qu'autrefois on le portait en cérémonie à l'Autel dès le commencement de la messe . . . Dans les premiers conciles généraux, on le plaça sur un lieu éminent, afin que Jésus Christ qui nous instruit par ce livre, présidât à l'assemblée ; et en commençant la Sainte action du Sacrifice, on a eu soin de le porter à l'Autel, afin qu'il représentât Jésus Christ, qui nous a ordonné d'offrir le Sacrifice pour renouveler la mémoire de sa mort. Cette usage est marqué dans les liturgies de St. Jacques, de St. Basile et de St. Chrysostôme ; et il s'observait de même anciennement dans l'Église Latine, comme on le voit dans Amalaire. Dans la suite on a cessé en plusieurs endroits de porter le livre des Évangiles à l'autel au commencement de la messe, parce qu'on y a placé le missel, qui renferme le livre des Évangiles, et tout ce qui était écrit dans d'autres livres pour la messe ; car il y avait autrefois quatre livres différens à l'usage des grandes fêtes. Le premier contenait les Évangiles. Le second était le livre de l'Évêque et du Prêtre, qu'on appelait le sacramentaire ou le missel, dans lequel il n'y avait que les Oraisons, les Préfaces, et les Bénédictions épiscopales et le Canon, comme on le voit dans le sacramentaire de St. Grégoire, et dans plusieurs missels



manuscrits du 9ème. et 10ème. siècle. Le troisième était le lectionnaire ou l'épistolier, qui contenait les Épitres de l'année.... et le quatrième était l'antiphonaire ou le recueil de tout ce qui devait être dit au chœur pour les chantes . . . .

Comme le Prêtre ne récitait point ce qui était dit par les Diares, les Soudiacres, les Lecteurs et les Chantes, ni les Évangiles, ni les épitres, ni les Versets n'étaient point dans les livres dont le Prêtre se servait. On ne les joignit d'abord aux sacramentaires que pour les messes basses ; mais le livre des Évangiles a toujours été mis ou séparément, ou conjointement avec le sacramentaire sur l'Autel, c'est là où le Diacre doit aller le prendre . . . .

### *Le Credo.*

Le Credo est l'abrégé de la doctrine chrétienne ; et il s'appelle le Symbole des Apôtres, le Symbole de la Foi . . . il n'y en eut point d'autres durant les trois premiers siècles. Les chrétiens l'apprenaient par cœur et ne l'écrivaient pas, comme disent St. Jérôme, Russin et St. Augustin, de peur de le faire connaître aux gentils. Mais au 4ème. siècle, lorsqu'Arius eut attaqué la divinité du Verbe, les pères du premier concile général en 325 expliquèrent et étendirent le second article du Symbole des apôtres, touchant le Fils, et dressèrent le Symbole qui finit par ces paroles, *et in spiritum sanctum*. Peu de temps après, Macédonius Évêque de Constantinople, attaqua la divinité du St. Esprit. Ce qui obligea les pères du second concile général en 381, d'expliquer l'article, *et in spiritum sanctum*, et de faire plusieurs additions au Symbole de Nicée. On n'a point récité à la Messe le Symbole durant les cinq premiers siècles. Mais Théodore, le lecteur nous apprend que les erreurs de Macédonius faisant quelques progrès, Timothée Évêque de Constantinople, ordonna l'an 510 de réciter à toutes les assemblées le Symbole, où est expliqué l'article du St. Esprit ; au lieu qu'auparavant on ne le récitait en public que le Vendredi Saint pendant l'instruction que l'Évêque faisait à ceux qui devaient être baptisés. Les Églises voisines suivirent bientôt cet exemple ; et le 3ème. concile de Tolède en 589, ordonna que dans toutes les Églises d'Espagne on chanterait le Symbole de Constantinople, selon la forme des Églises d'Orient, pour précautionner les

fidèles contre les restes des erreurs des Gotsaniens et des Priseillianistes. Sur la fin du 8ème. siècle, et au commencement du 9ème. la coutume de le chanter à la messe, s'introduisit dans les Églises de France et d'Allemagne, pour l'opposer à l'hérésie de Félix d'Urgel, qui voulait que Jésus Christ ne fût que le Fils adoptif de Dieu. On ne le disait pas à Rome au commencement du 11ème. siècle. Cependant à la prière de l'Empereur St. Henri, qui alla à Rome en 1014, le Pape Benoit VIII le fit chanter ; ce qui a été continué jusqu'à présent.

### *L'Offertoire.*

L'Offertoire est le verset que le Prêtre récite immédiatement avant l'oblation. On l'appelle Offertoire, parcequ'il devait être dit pendant que le peuple faisait son offrande, comme le remarquent St. Isidore, Omalaire, et après eux Rémi D'Auxerre. vers la fin du 9ème. siècle.

Cette offrande s'est faite en silence jusqu'au 4ème. siècle. Mais au temps de St. Augustin, on introduisit à Carthage l'usage de chanter *quelque hymne tirée des Psaumes*. Cet usage fut soutenu par ce St. Docteur contre la critique d'un Tribun nommé Halarus, et il se répandit dans toute l'Église Latine. L'Antiphonaire de St. Grégoire marque les versets qui devaient être chantés . . . .

### *De l'Offrande du Peuple.*

On voit dans St. Justin, dans St. Irénée et dans St. Cyprien, que les fidèles ont toujours compris qu'ils devaient offrir à l'Église ce qui est nécessaire pour le service divin, et surtout le pain et le vin. Le Prêtre reçoit de vous, dit St. Augustin, ce qu'il offre pour vous, quand vous voulez vous rendre Dieu propice pour vos péchés. Le second concile de Macon en 585 apprit avec indignation que plusieurs fidèles n'offrant aucune hostie à l'Autel, ne contribuaient point au service de Dieu, et il ordonna sous peine d'anathème qu'ils offrissent du pain et du vin à l'Autel. L'oblation s'est faite assez communément jusqu'au 9ème. siècle, de la manière que le décrit l'ordre romain . . . après l'an 1000, ce bel ordre de l'offrande cessa insensiblement . . . Les auteurs qui ont écrit depuis l'an 1000, ont parlé des offrandes de

Peuple en argent et autres choses utiles à l'Église, et on a varié sur l'endroit de la messe auquel on devait faire l'offrande . . . . .

*Du pain béni appelé Eulogie.*

Eulogie vient d'un mot Grec, qui signifie *prière ou bénédiction*. Le pain béni, qui est en plusieurs endroits le seul reste de l'offrande des fidèles, est ainsi appelé, parcequ'il est béni par une prière, et il a été institué pour être entr'eux un signe de communion. On voit au 4<sup>ème</sup>. siècle, que pour exprimer cette union, les chrétiens s'envoyaient mutuellement du pain, qu'ils appellaient des Eulogies, à cause qu'ils y joignaient une bénédiction par la prière . . . St. Augustin fait allusion à ces sortes d'Eulogies, lorsqu'il écrit à St. Paulin, que la bénédiction du pain qu'il lui envoie, deviendra plus grande par la charité avec laquelle il le recevra. Le pain béni a été ensuite en usage parmi les chrétiens, pour être un signe d'union entre tous ceux qui se trouvaient ensemble à la messe. Le signe d'union par excellence est la communion Eucharistique; mais tout le monde ne communiant pas, on a institué un autre signe qui suppléât à la réception de l'Eucharistie, afin qu'on pût dire en un sens ce que dit St. Paul, *nous participons tous à un même pain*.

Delà vient que depuis un temps immémorial, dans les Églises Grecques et Latines, on a béni du pain, pour le distribuer à la fin de la messe. L'usage du pain béni fut expressément recommandé dans l'Église Latine, au 9<sup>ème</sup>. siècle, par le Pape Léon IV. par le concile de Nantes, par Hinemar de Reims . . . .

*Origine des Prières qui précèdent la Secrète.*

Jusqu'au onzième siècle, suivant l'ordre romain, on ne récitait point d'autres prières sur les oblations que la secrète. Mais plusieurs Évêques ont jugé à propos de distinguer l'oblation du pain et du vin, l'oblation de nous mêmes, l'invocation du St. Esprit, et de détailler les motifs de notre oblation dans des prières qui pussent réveiller l'attention des Prêtres, et leur donner lieu de faire saintement cette grande action.

Les quatre premières prières *suscipe . . . offerimus . . . in spiritu . . . et beni sanctificator . . .* sont en substance et presque en

propres termes depuis plus de mille ans dans l'ancien missel des Églises d'Espagne ; et il paraît que l'Église de Rome, qui vers la fin du onzième siècle leur ôta ce missel pour leur donner le romain, emprunta ces prières de l'oblation de ce même missel, qu'elle supprima. Elle admit aussi au 12ème. siècle la prière *suscipe sancta trinitas*, qui était en usage à Milan, et dans plusieurs Églises de France.

### *Le Corporal.*

Outre les napes qui couvrent l'Autel, pour une plus grande propreté et à cause des inconveniens qui peuvent arriver, on étend sur l'autel un linge qui est appelé corporal, parcequ'il est destiné à toucher le Corps de Jésus Christ.

### *La Palle.*

Ce mot vient de Pallium, qui signifie un manteau ou couverture ; et il se trouve en ce sens, dans Grégoire de Tours. Les napes et les corporaux qui couvraient l'Autel étaient appelés *palle palla corporis*. Le corporal était autrefois aussi long et aussi large que le dessus de l'Autel, et il était si ample, qu'on le réplait sur le calice pour le couvrir. Les Chartreux suivent encore cet usage. Mais comme cela était embarrassant, on a fait deux corporaux plus petits. L'un qu'on étend sur l'autel, et l'autre plié d'une manière propre à couvrir le calice. L'on a mis ensuite un carton entre deux toiles, afin qu'il fût ferme, et qu'on le prit plus commodément et on lui a toujours laissé le nom de palle.

### *La Patène.*

Les anciens l'appelaient la platène ou la platine, c'est-à-dire un petit plat propre à tenir les dons qu'on offre et qu'on distribue.

### *Mélange de l'Eau et du Vin dans le Calice.*

On met de l'eau dans le Calice, pour imiter Jésus Christ, qui, dans la dernière pâque qu'il fit avec ses apôtres, consacra la

coupe paschale, dans laquelle, selon le rit des Juifs, il y avait du vin et de l'eau. En effet, St. Justin, St. Irénée, St. Cyprien, les pères du 3ème concile de Carthage, et ceux du concile In Trullo, nous apprennent que, selon la tradition, le vin que Jésus Christ consacra, était mêlé d'eau, outre cette raison naturelle et essentielle, les pères ont cru qu'il fallait mettre de l'eau dans le calice, pour deux raisons mystérieuses. La première, pour marquer que le peuple fidèle représenté par l'eau est uni avec Jésus Christ, et offert avec lui dans le Calice ; parce que l'eau, dit St. Jean dans l'apocalypse, représente les peuples. St. Cyprien s'est appliqué à développer ce mystère. La seconde raison est pour représenter l'eau et le sang qui sortirent du côté de Jésus Christ sur la Croix. C'est pourquoi dans le rit Ambrosien, et selon un grand nombre d'anciens missels, en mettant le vin et l'eau, on dit : *du côté de Jésus Christ sortit du sang et de l'eau ; ce qui a été suivi et conservé à Laon, chez les Chartreux. Aux grandes messes, le soudiacre met l'eau dans le calice, cet usage est récent. On voit dans le premier ordinaire des Prémontrés, qu'ils avaient pris de Rome et de Laon, et dans un grand nombre d'anciens missels, que c'est le diacre qui met l'eau aussi bien que le vin, ce qui s'observe encore parmi les Chartreux, dans les Église de Laon, de Soissons &c. &c.*

A Rome, ça été durant quelque temps, le célébrant même qui l'a mise . . . .

*De l'Encensement pendant l'Oblation aux grandes Messes.*

Toutes les anciennes Liturgies Grecques font mention de l'Encensement au temps de l'Oblation. Selon la Liturgie de St. Chrysostôme, qui ne diffère pas en ce point de celle de St. Basile, après l'Évangile, le Prêtre et les autres Ministres de l'Autel vont en procession aux petits Autels, qu'on appelle la prothèse, c'est-à-dire la proposition, ou sont les pains destinés à la consécration. Le diacre les encense, les prend dans un plat qu'il porte sur sa tête jusqu'à ce qu'on soit entré dans le sanctuaire ; ce qui s'appelle la grande entrée, alors le prêtre prend les dons, les met sur l'autel, les encense, et les couvre d'une voile . . . .

Dans l'Église Latine, l'encensement des Oblations n'est pas si ancien. Amalraire qui a marqué, en 820, les usages des Églises de Rome, dit *qu'après l'Évangile il ne se fait point d'encensement sur l'Autel*. Cependant il était alors en usage dans quelques Églises de France. Hinemar de Reims dans ses capitulations, de l'an 892, parle de l'encensoir que chaque curé doit avoir, pour encenser au temps de l'Évangile, et quand on a offert les oblations sur l'Autel. Réginon, qui faisait sa collection des canons vers la fin du 9ème. siècle, nous dit qu'un Concile de Tours, avait ordonné d'encenser les Oblations sur l'Autel à la fin de l'offertoire; et au 11ème. siècle le micrologue nous apprend que quoique selon l'ordre romain, et le témoignage d'Amalraire, on ne dût pas encenser les Oblations à l'Autel, cela se faisait cependant presque partout. C'est donc au moins depuis ce temps là, que l'encensement des Oblations se fait dans l'Église Latine.

#### *Prière Sancta Trinitas.*

Le micrologue nous apprend que cette prière n'était écrite ni dans l'ordre romain, ni dans le Gallican, et que les Prêtres la disaient par une coutume Ecclésiastique. Elle est presque en mêmes termes dans le missel Ambrosien, et elle se trouve avec quelques différences dans plusieurs missels et sacramentaires plus anciens que le micrologue. Cependant comme elle n'était que de dévotion, plusieurs Églises ne l'ont point dite. Les Chartreux ne la disent pas encore : ce qui montre qu'au temps de leur institution en 1084 on ne la disait point dans l'Église de Grenoble, dont ils prirent le missel.

#### *L'Orate Fratres.*

Anciennement le Prêtre ne disait que *priez, ou priez pour moi, ou priez pour moi pécheur*. On ne voit dans les Us de Cîteaux que ces mots, *priez pour moi mes frères*; et les Chartreux ne disent encore que ceux-ci: *priez mes frères, pour moi pécheur, le Seigneur notre Dieu*. Les paroles suivantes n'ont été d'abord mises que pour faire entendre ce que le Prêtre doit avoir en vue en invitant les fidèles à prier. Rémi D'Auxerre vers 880 est le premier qui nous les a données comme une explication: *priez mes frères*, dit-il, *c'est-à-dire, priez que mon sacrifice, qui est aussi le votre, soit agréable au Seigneur*.

*La Préface.*

Dans les plus anciens sacramentaires, le canon commence par ces mots : *Élevez vos cœurs*. ( Le canon du sacramentaire de St. Gélase commence ainsi : *sursum corda, habemus ad dominum*. ) C'est là ce qu'on appelle la préface, qui est un prélude, ou une instruction aux prières du canon, qui est appelé par excellence la prière. C'est une invitation à élever les cœurs à Dieu . . . Cette invitation se trouve dans toutes les liturgies des Églises. C'est ce qui doit faire conclure que la principale partie de la préface est aussi ancienne que l'Église. St. Cyprien expliquait ainsi à son peuple pourquoi l'on invitait à élever les cœurs : " quand nous assistons à la prière, mes très-chers Frères, nous devons y être attentifs, et nous y appliquer de tout notre cœur . . . . "

Les Grecs n'ont qu'une préface. Les Latins en ont eu depuis le sixième siècle jusques vers la fin du onzième, de différentes presque pour toutes les fêtes . . . mais vers l'an 1100 toutes ces préfaces furent réduites à dix dans la plupart des Églises ; à la commune, qui se trouve dans tous les plus anciens sacramentaires, et à neuf autres marquées dans une lettre attribuée au Pape Etienne, qui est citée par le micrologue, et insérée dans toutes les collections de Burchard, D'Yves de Chartres, D'Anselme et de Gratien, ces neuf préfaces, qui selon cette lettre, ont toujours été en usage dans l'Église de Rome. sont celles de Noël, de l'Épiphanie, du Carême, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, des Apôtres et de la Croix. On joignit à ces préfaces celle de la Vierge, qu'on croit avoir été approuvée par Urbain II, aux conciles de Plaisance et de Clermont l'an 1095.

Le décrêt n'est pas dans les conciles, mais il est cité par Gratien, qui écrivait 50 ans après . . . .

*Le Sanctus.*

Cette hymne est dans toutes les plus anciennes liturgies. Elle est dans St. Cyrille de Jérusalem, dans les constitutions apostoliques. St. Grégoire de Nysse disait aux Catéchumènes : " que ne vous hâtez vous de recevoir le baptême, pour pouvoir chanter avec les fidèles ce que chantent les Séraphins. On voit

dans  
que l  
cette  
pose  
comm  
sons  
St. C

Ce  
me la  
doit j  
que.  
gusti  
parce  
Jésus  
l'acti  
gran  
les d  
supp  
C'est  
Théo  
dans  
fois c

St  
quel  
Ava  
tena  
dans  
bien  
broi  
de la

L  
11 li  
faut  
parti  
les

dans les vies des Papes recueillies vers la fin du sixième siècle, que le Pape St. Sixte I. ordonna que tout le peuple chanterait cette hymne aussi bien que les Prêtres. St. Chrysostôme suppose cet usage dans plusieurs de ses sermons, lorsqu'il demande comment des chrétiens peuvent proférer des paroles et des chansons impudiques avec cette même bouche qui a fait retentir le St. Cantique, Saint, Saint, &c. &c. &c.

*Prière Te Egitur.*

Cet prière s'appelle canon, parcequ'elle a été prescrite comme la règle qu'on doit suivre en offrant le sacrifice, et qu'on ne doit jamais changer, le Passe Vigile s'appelle la *prière canonique*. St. Cyprien, le Saint Pape Innocent I. et St. Augustin la nomment tout court et par excellence la *prière*, parcequ'on y demande le plus grand de tous les dons, qui est Jésus Christ Notre Seigneur . . . Le canon à été aussi nommé *l'action, le mystère de la très-sainte action, ou l'action du grand mystère*, parceque c'est dans cette partie de la messe que les divins sacremens sont produits, dit Valfride. On a toujours supposé que le sacrifice était la plus grande de toutes les actions. C'est le langage des conciles de Carthage, de St. Augustin, de Théodore dans son pénitentiel, et du Pape St. Léon, qui dit que dans l'Église où l'on agit, on doit réitérer le sacrifice autant de fois qu'un nouveau peuple remplit l'Église . . .

St. Grégoire dit que les prières du canon ont été écrites par quelque Scholastique, c'est-à-dire, par quelque habile homme. Avant St. Grégoire le Pape Vigile se contenta de dire qu'on les tenait de la tradition apostolique ; et avant ce Pape St. Cyrille dans ses catéchèses, et St. Basile au *traité du St. Esprit* aussi bien que l'auteur du traité des sacremens attribué à St. Ambroise, regardent les prières de la consécration comme venant de la plus ancienne tradition.

*Premier Memento.*

Le Prêtre prie pour les fidèles en général, et l'Église lui laisse la liberté de prier pour quelques personnes en particulier. Il faut cependant remarquer qu'elle a en vue de faire recommander particulièrement ceux qui ont fait des dons pour le sacrifice, et les autres besoins de l'Église, On nommait autrefois les



bienfaiteurs et les bienfaitrices ; c'est pourquoi le Prêtre dit *famulorum et famularum* ; ordinairement toutes ces personnes étaient présentes à l'Église ; mais plusieurs Evêques voulaient qu'on ne laissât pas d'en faire mention, quoiqu'elles fussent absentes. St. Cyprien demande souvent dans ses lettres, qu'on lui marque ceux qui ont fait du bien à l'Église et aux pauvres, pour réciter leurs noms à l'Autel. Le Pape Innocent I. dit qu'il faut réciter les noms des bienfaiteurs après l'oblation, pendant les saints mystères, et non auparavant, comme on faisait en plusieurs Églises, et St. Jérôme déplore la vanité de ceux qui faisaient des dons à l'Église, pour avoir le plaisir d'entendre réciter leurs noms par le Diacre . . . . Cet inconvénient a pu être cause que depuis mille ans on n'a point nommé les bienfaiteurs, ou l'on n'a récité leurs noms qu'en silence, c'est-à-dire à voix basse. Le Prêtre doit se contenter à présent de penser un peu de temps aux personnes pour lesquelles il veut, ou il doit spécialement prier.

*La Prière Hanc Igitur.*

Jusqu'au 15<sup>ème</sup>. siècle, selon l'ordre romain, le Prêtre tenait simplement les mains élevées pendant cette oraison ; et dans plusieurs Églises de France et d'Allemagne, le Prêtre pour marquer sa bassesse et sa disposition à s'offrir en sacrifice, se tenait incliné en disant *hanc igitur*, &c. comme on le voit dans un grand nombre de missels et comme le font encore les Jacobins et les Carmes. Mais vers l'an 1500, les rubriques de plusieurs missels de France, d'Allemagne, d'Italie, de Rome même, marquent que le Prêtre étend les mains sur le calice et sur l'hostie. Les Chartreux, qui ne mettaient point anciennement de rubriques dans le canon, y ont mis celle-ci dans leurs missel de 1603, et dans les suivans, aussi bien que dans leur ordinaire de 1611.

*Prière Quam Oblationem.*

L'auteur du traité des Sacremens qu'on a cru depuis neuf cens ans être de St. Ambroise, regarde toutes les paroles de cette prière, comme des paroles célestes qui servent, à la consécration du corps de Jésus Christ.

St. Ambroise s'enonce presque en mêmes termes sur le changement dans le traité des initiés, qui est incontestablement de lui. Il fait remarquer que la bénédiction a plus de force que la nature, puisque la bénédiction change même la nature . . . . St. Justin dit que nous savons que ces alimens sont changés par les prières au corps et au sang de Jésus Christ.

#### *Adoration et Elévation de l'Hostie.*

Quoique nous soyons peu informés des rits des premiers siècles, nous ne pouvons pas ignorer qu'on ait adoré l'Eucharistie. Origène le suppose, quand il dit qu'il faut révéler les paroles de Jésus Christ comme l'Eucharistie, c'est-à-dire, comme Jésus Christ même. St. Ambroise dit que nous adorons dans les mystères la chair de Jésus Christ, que les apôtres ont adorée. Personne ne mange cette chair, dit St. Augustin, sans l'avoir auparavant adorée ; et toutes les Églises Grecques et Latines ont toujours été persuadées qu'après la consécration, les Anges mêmes se tenaient autour de l'Autel, pour y adorer Jésus Christ réellement présent . . . . Dans les liturgies des Grecs, anciennes et nouvelles, aussi bien que dans St. Basile, dans St. Chrysostôme, et les autres écrivains postérieurs, on ne voit l'élévation de l'hostie, qu'un moment avant la communion. Les anciens auteurs nous apprennent que cette cérémonie était fort solennelle. On ouvrait les portes saintes; on tirait les rideaux qui avaient caché le sanctuaire pendant tout le canon, et le Prêtre présentait les SS. mystères à l'adoration des fidèles . . . .

#### *Origine de l'Elévation et Adoration de l'Eucharistie.*

L'Elévation, et l'Adoration de l'Eucharistie n'ont pas été toujours faites de la même manière qu'elles se font à présent. Jusqu'au commencement du 12<sup>ème</sup> siècle, les Prêtres se contentaient à la fin du canon d'élever les dons sacrés, le calice et l'hostie, en disant : *per ipsum &c.* ou seulement à ces mots : *omnis honor et gloria* . . . Mais depuis les premières paroles du canon jusqu'à la fin tout le clergé se tenait incliné, adorant la divine majesté . . . Quelque marquée que fût cette adoration, on crut en devoir donner des signes plus éclatans, lorsque Béren-

ger eut osé blasphémer contre la présence réelle de Jésus Christ dans l'Eucharistie. C'est pour ce sujet qu'ensuite plusieurs Saints voulurent faire une profession expresse et particulière de la présence réelle, et l'Église a porté tous les fidèles à faire tacitement cette même profession de foi, en leur montrant l'Eucharistie pour la leur faire adorer d'abord après la consécration. Cet usage a commencé vers l'an 1100 . . . .

#### *Élévation et Adoration du Calice.*

Après que le Prêtre a quitté le calice, il dit : *hæc quotiescumque ꝑ̄c.* Il y a eu quatre usages différens sur ce point. 1°. En quelques Églises on a dit ces paroles sur le calice même comme celles de la consécration. 2°. On les a dites dans un grand nombre d'Églises en élevant le calice, comme on fait encore à Sens, chez les Carmes, et même à Milan. 3°. Selon le 14ème. ordinaire romain, ces paroles étaient dites après l'élévation ; ce qui a été suivi en diverses Églises d'Allemagne, à Trèves et à Toul. 4°. Mais, depuis la fin du 15ème. siècle, l'Église de Rome a fait dire ces paroles entre la consécration du calice et l'élévation. Le 3ème. et le 4ème. usage ont cela de commun et de bon, qu'ils font connaitre que ces paroles ne sont point de la consécration du calice . . . . Au commencement du 12ème. siècle, on éleva le calice par la même raison qu'on éleva l'hostie, pour faire adorer Jésus Christ. Eudes de Sully, Evêque de Paris en 1198, prescrit l'élévation de l'hostie, et ne parle point de l'élévation du calice. On ne l'a élevé en plusieurs Églises qu'au 15ème. siècle, en d'autres au 16ème. siècle . . . . Les Chartreux n'élèvent point encore le calice. La vraie raison pour laquelle on s'est contenté durant longtemps en plusieurs Églises d'élever l'hostie sans élever le calice, c'est que les fidèles se prosternaient dès qu'ils avaient vu l'hostie, et ils se tenaient en cet état jusqu'à la fin de la consécration du calice, comme font encore les Chartreux, apparemment depuis St. Bruno . . . .

#### *Prière Undè et Memores.*

Jusques vers la fin du onzième siècle on ne voit point que le Prêtre ait fait quelque geste particulier en commençant cette prière ; cela paraît par les ordres romains et par Jean d'Avran-

ches, qui écrivait vers l'an 1060. Mais depuis le 12<sup>ème</sup>. siècle, en diverses Églises de France, les Prêtres eurent la dévotion d'étendre les bras pour faire de leur corps une espèce de croix, à cause qu'on y fait mémoire de la passion, ce qu'observent encore les Églises de Lyon et de Sens, les Chartreux, les Carmes et les Jacobins. Cet usage n'a pas été imité à Rome . . . .

*Memento des Morts.*

Il n'y a jamais eu de liturgie où l'on ne voie la prière pour les morts ; et St. Cyrille de Jérusalem au milieu du 4<sup>ème</sup>. siècle, dans sa 5<sup>ème</sup>. catéchèse, instruit les nouveaux baptisés de la nécessité de prier pour les morts dans la liturgie qu'il leur explique, et Eustratius Prêtre de Constantinople au 6<sup>ème</sup>. siècle, qui cite cette catéchèse, rapporte aussi plusieurs autres anciens auteurs touchant l'utilité des prières et des sacrifices pour les morts.

St. Chrysostôme et St. Augustin nous assurent que cet usage vient des apôtres. Toute l'Église observe, dit St. Augustin, que dans l'endroit du sacrifice où l'on fait mention des morts, on prie et on offre pour tous ceux qui sont décédés dans la communion du corps de Jésus Christ.

*Nobis Quoque Peccatoribus.*

On nomme ici plusieurs Saints martyrs des différens états qui sont dans l'Église, et qui ont été particulièrement honorés à Rome : St. Jean-Baptiste de l'ordre des prophètes, ( ce Saint se trouve de même marqué après la consécration dans les liturgies de St. Basile et de St. Chrysostôme, ) St. Etienne de l'ordre des diacres, St. Mathias de l'ordre des apôtres &c. Au 9<sup>ème</sup>. siècle quelques Églises de France joignirent les Saints confesseurs auxquels on avait le plus de dévotion, comme St. Martin, St. Hilaire, et d'autres Saints. Mais on revint à l'ancienne règle de ne mettre dans le canon que des martyrs . . . .

*De l'Oraison Dominicale.*

Après les prières de la consécration on ne trouve point d'autre préparation à la communion que l'oraison dominicale. Cette divine prière était aussi la dernière instruction qu'on donnait aux Catéchumènes pour les préparer à recevoir le Baptême et

l'Eucharistie. L'ancienne Église souhaitait que pour dire cette prière avec fruit à la messe, on fût réconcilié avec Dieu et avec les hommes.

St. Aptat de Milève nous apprend qu'immédiatement après le canon, l'Evêque ou le Prêtre imposait les mains pour la rémission des péchés à ceux qui avaient besoin d'être réconciliés, et qu'ensuite il se tournait vers l'autel pour dire l'oraison dominicale. L'Église Grecque l'a placée au même endroit que nous la disons, comme on le voit dans les liturgies de St. Cyrille et des autres pères, avec cette différence que dans l'Église Latine elle est chantée ou récitée posément par le Prêtre, et que dans l'Église Grecque elle est chantée par tous les assistans ; ce qui s'observait de même autrefois dans les Gaules ; mais elle s'est toujours dite à haute voix . . . .

#### *Préface du Pater Preceptis.*

Cette préface est très ancienne. St. Jérôme y fait allusion, lorsqu'il dit que Jésus Christ a ainsi appris aux Apôtres d'oser dire tous les jours dans le sacrifice de son corps : notre père, qui êtes aux cieux &c. et elle est presque en propres termes dans St. Cyprien . . . .

#### *La Fraction de l'Hostie.*

La fraction de l'hostie se faisait dans les premiers siècles après qu'on s'était donné la paix ; mais depuis huit ou neuf cents ans on l'a un peu avancée, pour mettre une parcelle de l'hostie dans le calice, après avoir dit *pax domini* . . . Les Grecs divisent l'hostie en quatre parties, dont ils font une croix sur l'autel, et mettent une de ces parties dans le calice. Suivant le rit romain, quelques Evêques, dit Amalaire, divisaient une hostie en trois parties, pour imiter la fraction que Jésus Christ fit avec les disciples d'Emmaüs ; et communément on divisait l'hostie ou les hosties en trois parties, l'une qui était réservée sur l'autel, l'autre qui était mise dans le calice, et la troisième pour la communion du Prêtre, des Ministres et des assistans. Jean d'Avranches au XI siècle détaille l'usage qu'on faisait de son temps des trois parties de l'hostie ; l'une était mise dans le calice, le Prêtre prenait l'autre pour communier et pour donner la communion au

diacre, au soudiacre, ou au peuple, et la troisième était réservée pour les malades, ou s'il n'était pas nécessaire, elle était consommée par le Prêtre ou un des Ministres . . . .

*Du Souhait de la Paix.*

Durant les dix premiers siècles, ce Souhait était le signal de la paix, que les chrétiens devaient se donner en s'embrassant. Après l'oraison dominicale on dit, *la paix soit avec vous* ; et tous les chrétiens se donnent le baiser en signe de paix, dit St. Augustin.

Selon Amalaire, Rabaumaur et Rémi d'Auxerre au 9ème. siècle, le *pax domini* était encore le signe de la paix . . . .

*Prière Hæc Commixtio.*

Cet usage est ancien. Il est marqué dans la liturgie de St. Jacques, qui est la plus ancienne de l'Eglise Grecque ; on le voit aussi dans les plus anciens des ordres romains. Le premier concile d'Orange en 441 dit qu'avec la capse le calice doit être présenté et consacré par le mélange de l'Eucharistie. La capse était la boîte où l'on conservait l'Eucharistie. On la portait à l'Autel au commencement de la messe, et avant la communion elle était présentée au prêtre, afin qu'il y prit la parcelle réservée pour la mettre dans le calice. Pour bien entendre cet usage, il faut se souvenir qu'outre la particule qu'on met à présent dans le calice après la fraction de l'hostie, on y mettait autrefois celle qui avait été envoyée par les Evêques, ou celle qu'ils s'étaient réservée eux mêmes pour le sacrifice suivant.

On voit, par les constitutions des Papes Melchiae et Sirice rapportées dans les anciens Catalogues des Papes, et par la lettre d'Innocent I. à Decentius, que le Pape et les autres Evêques d'Italie envoyaient tous les Dimanches aux Prêtres des Eglises titulaires une partie de l'Eucharistie qu'ils avaient consacrée à la messe; et les Prêtres mettaient cette particule dans le calice en disant : *pax domini* &c. en signe de communion . . . .

*L'Agnus Dei.*

Sergius I. qui fut élu Pape en 687, établit que pendant la fraction de l'hostie, le clergé et le peuple chanteraient : *Agneau*

de Dieu, &c. afin, dit Valfride, que quand on se dispose à donner la communion, ceux qui doivent recevoir Jésus Christ, qui s'est offert pour eux, lui demandent la grace de les préparer à recevoir dignement les gages du salut éternel. Dans la suite on a chanté trois fois *Agnus Dei*, pour remplir le temps jusqu'à la communion, et celui même de la communion, selon Ives de Chartres . . . .

Jusqu'au onzième siècle, les trois *Agnus Dei* finissaient par *miserere nobis* ; et l'Église de St. Jean de Latran a gardé cet usage jusqu'à présent. Mais vers l'an 1100 dans la plupart des Églises on a dit *dominobis pacem* au 3ème. *Agnus Dei*. Beleth au 12ème. siècle en fait mention comme d'un usage commun ; il ajoute qu'on ne le dit pas le jeudi saint, ( ce qui s'observe à Clermont et à Liège ) apparemment parcequ'on ne donne pas la paix ce jour là ; cependant le Pape Innocent III dit qu'on introduisit cette prière à l'occasion de quelques troubles qui s'élevèrent dans l'Église. Aux messes des morts au lieu de dire *miserere nobis*, on dit *dominobis requiem*. On ne sait pas l'origine de ces mots ; mais Beleth et Durant après lui, en parlent comme d'une pratique généralement établie. Les mêmes mots se trouvent dans le missel Ambrosien, qui ne met même l'*Agnus Dei* qu'aux messes des morts.

#### *Prière Domine Jesu Christe.*

Cette prière n'était pas dans l'ordinaire du missel romain, lorsque le micrologue écrivait vers l'an 1090 ; mais elle était dans l'ancienne messe d'Illyrie vers l'an 900, et dans le sacramentaire de Trèves du 10ème. siècle. On ne dit pas cette prière aux messes des morts, parceque la paix que nous demandons pour l'Église ne convient pas aux morts.

#### *Oraisons pour la Communion.*

L'ancienne Église n'avait placé ici aucune oraison, parceque toutes les prières qui ont précédé la communion peuvent être une préparation suffisante pour communier.

*Remarques.*

Dans ces trois Oraisons le Prêtre s'adresse à Jésus Christ, au lieu que toutes les autres prières de la messe s'adressent à Dieu le Père. Ça été une maxime fort recommandée, et bien observée jusqu'au 6ème. siècle, de n'adresser la prière qu'à Dieu le Père. Les conciles d'Afrique le prescrivirent expressément. St. Optat de Milève suppose comme un usage constant, qu'à l'Autel on priait toujours le Père par le Fils, et St. Léon remarque aussi qu'on adresse la prière et le Sacrifice à Dieu le Père par le Fils dans le St. Esprit. Dans la suite il a fallu appuyer une autre vérité, que Jésus Christ est Dieu égal à son Père contre les impressions que les suites de l'hérésie ancienne pouvaient avoir laissées dans plusieurs esprits ; et pour faire entendre que Jésus Christ notre médiateur est véritablement Dieu, égal à Dieu son Père, on a adressé la prière à Jésus Christ comme on l'adresse à Dieu le Père.

*Réception du Sang de Jésus Christ.*

Le Prêtre prend tout ce qu'il y a dans le calice, depuis qu'on ne donne plus la communion sous les deux symboles aux ministres et aux assistans ; mais à la messe papale et à quelques autres auxquelles le diacre et le soudiacre participent encore au calice, le célébrant laisse une partie du précieux sang, que le diacre et le soudiacre prennent. Ni les ordres romains, ni les auteurs liturgistes jusques vers l'an 1200 n'ont point marqué qui devait prendre la particule. Il y a seulement lieu de juger par les anciennes coutumes ou les anciens statuts des ordres religieux que le prêtre prenait cette particule ; et il est dit expressément dans la messe de Maurille archevêque de Rouen, et de Jean d'Avranches au 11ème. siècle que le Prêtre la prend toujours. Cependant selon Durant au 13ème. siècle, l'Evêque laissait prendre cette particule au diacre ou au soudiacre, qui devait purifier le calice ; et c'est ce qui s'observe encore à la messe papale, comme on le voit dans le cérémonial romain donné en 1516 par Marcel, Archevêque de Corfou . . .



*De l'Ablution Quod ore d'c.*

Durant les 12 premiers siècles cette ablution ne se faisait pas communément ; les liturgistes, jusqu'au traité des mystères par le cardinal Lothaire, qui fut fait Pape sous le nom d'Inn. III, à la fin du 12<sup>ème</sup>. siècle, marquent seulement que le Prêtre lave ses mains, qu'on jettait l'eau dans un lieu propre et honnête qu'on appelloit la piscine ou le lavoir ; et qu'on jettait aussi dans le même endroit ce qui avait servi à laver le calice. Mais pour un plus grand respect, et une plus grande précaution, les Prêtres ont jugé à propos de prendre l'ablution, dans laquelle il peut y avoir quelque particule du corps ou du sang de Jésus Christ.

*Le Quod ore sumpsimus.*

Cette prière est très ancienne. Elle était à la fin de la messe de la nuit de Noël, dans le missel des Goths avant Charlemagne. Elle servait de post-communion au jeudi de la semaine de la passion, dans les sacramentaires de Trèves et de Cologne ; et elle est marquée dans les plus anciens ordres romains, aussi bien que dans Amalaire, pour être dite par le Prêtre après avoir communiqué . . . .

*Corpus Tuum.*

Cette prière est présentement pour le Prêtre seul qui reçoit la Sainte Eucharistie sous les deux espèces. Elle est tirée d'une post communion de l'ancien missel des Goths, avant Charlemagne, et alors elle se disait au pluriel au nom de tous les fideles qui communiaient ordinairement sous les deux espèces . . . .

*Communion du Peuple.*

On a toujours recommandé avec soin de ne pas différer la communion après la messe. . Tous les anciens auteurs ne marquent la communion du peuple qu'en cet endroit. . Le rituel romain, qui est aujourd'hui en usage, et qui a été publié par les Papes Paul V et Urbain VIII marque encore que la communion du peuple doit être faite d'abord après la communion du Prêtre; ( à moins que quelque cause raisonnable n'oblige de la différer

après la messe.) Le grand nombre des communians a été regardé comme une de ces causes raisonnables, si un grand peuple attendait, sans communier, la fin de la messe. C'est la remarque qui fut faite dans le missel des Jacobins l'an 1254 . . . .

Il est vrai qu'aux premiers siècles les fidèles communiaient souvent sans assister au St. Sacrifice. Dans les temps de persécution, ceux qui voulaient avoir la consolation de participer tous les jours à la Ste. Eucharistie, la portaient dans leurs maisons, et y communiaient. St. Basile nous apprend que tous les moines en usaient de même dans leur solitude, où ils n'avaient pas la commodité de trouver des Prêtres pour leur dire la messe. On sait que dans l'Eglise Grecque depuis le 4ème. siècle jusqu'à présent, on n'offre le St. Sacrifice en carême que le samedi et le dimanche, et qu'aux autres jours de la semaine les fidèles peuvent recevoir l'Eucharistie dans l'Eglise. Mais ils y sont préparés par les prières publiques qui se font pour ce sujet, et qu'on appelle l'office ou la messe des présanctifiés, c'est-à-dire, des dons qui ont été sanctifiés ou consacrés, et mis en réserve le dimanche précédent . . . .

L'usage de dire le confiteor pendant la messe, immédiatement avant que de communier, s'est introduit depuis environ 500 ans, et il vient sans doute de la condescendance qu'on a eue de donner la communion aux fidèles hors le temps du Sacrifice . . . . Au 13ème. siècle les Dominicains, les Carmes, les Cordeliers et les Augustins autorisèrent l'usage de dire le confiteor et les prières de l'absolution avant que de donner la communion, dans le temps même du Sacrifice . . . .

On voit dans St. Optat de Milève, qu'après le canon, et immédiatement avant l'oraison dominicale, on imposait les mains aux pénitens et à tous ceux qui devaient communier.

*Etenim inter vicina momenta, dum manus imponentis, et delicta donatis, mox ad altare conversi dominicam orationem premittere non potestis; pater, dimitte nobis, &c.* Optat Liv. 2 Advers. Parmen.

St. Augustin nous fait entendre que les fidèles faisaient une espèce de confession de leurs péchés, en frappant leur poitrine lorsqu'on disait; *demitte nobis debita nostra*; et l'on voit dans l'Eglise Grecque ( liturgie de St. Chrysostôme ) qu'au moment

de la communion le diacre et tous ceux qui veulent recevoir la Ste. Eucharistie, demandent pardon de leurs péchés, et surtout des scandales qu'ils pourraient avoir donnés, et que tous les assistants répondent; que Dieu vous pardonne. Dans une ancienne messe manuscrite conservée à l'Abbaye de St. Denis en France, et qu'on croit écrite vers le temps de Charlemagne, la confession des péchés est marquée après avoir baisé le livre des Evangiles, immédiatement avant l'oblation. Le pontifical, qui avait appartenu à St. Prudence, Evêque de Troyes en 820, marque aussi une fort longue confession des péchés après l'Evangile, immédiatement avant l'offertoire.

*Ecce Agnus Dei.*

Le prêtre a déjà dit ces paroles pour lui même. Il semble que c'est le clerc qui devrait les prononcer pour les communians, comme il récite pour eux le confiteor. Le concile d'Aix en 1585, dit qu'elles seront prononcées par le Prêtre ou par le clerc. Mais elles seront toujours dites plus gravement par le Prêtre . . .

*Sur le Vin et l'Eau présentés aux Communians.*

Quand on a cessé de donner la communion sous les deux espèces, on a cru devoir présenter du vin aux fideles, parcequ'on peut avoir besoin d'une liqueur pour avaler entièrement la Sainte Hostie . . . . L'ancien missel des Jacobins écrit l'an 1254 marque cet usage. Le Cérémonial Parisien imprimé en 1662, marque que le Diacre et le Soudiacre après avoir communiqué, vont se purifier à la crédence; s'ils en ont besoin, et que le Diacre présente à tous ceux qui ont communiqué un vase plein de vin et d'eau, avec une serviette pour s'essuyer la bouche . . . . On présente encore cette ablution aux ordinations des Prêtres, des Diares et des soudiacres, . . .

*L'Antienne appelée la Communion et l'Oraison Post Communion.*

La Communion est un verset ordinairement tiré des Pseaumes. Il y a lieu de croire que l'usage de chanter un Pseaume ou quelque verset pendant la Communion commença en Orient; car on voit dans l'explication de la liturgie par St. Cyrille de

Jérusa  
Goûte  
aposto  
lequel  
suivre  
l'Églis  
hymne  
distrib  
Pseau  
vers l'  
peu de  
Eglise  
qu'on  
qu'en  
est l'a  
Du  
une h  
a dû c

On  
dit d'

Le  
saluer  
missa  
renvo  
mess  
To  
la fin  
diacr  
de S  
en pa  
Or  
SS.  
tus n

Jérusalem, qu'en distribuant la Communion on entendait chanter: *Gouïtez et voyez combien le Seigneur est doux*; et les conciles apostoliques marquent qu'on devait chanter le Pseaume 33, dans lequel est le verset *Gustate &c.* L'Occident ne différa pas de suivre cet usage, puisque St. Augustin nous dit qu'en son temps l'Église de Carthage introduisit la coutume de faire chanter des hymnes tirées des Pseaumes pendant l'oblation et pendant la distribution de l'Eucharistie. Cet usage de chanter un Pseaume entier avec le *gloria patri* et l'antienne durait encore vers l'an 1090, lorsque le micrologue écrivait . . . mais très peu de temps après le micrologue, on a regardé en plusieurs Eglises cette antienne comme une hymne d'actions de grâces qu'on devait dire après la communion. Rupert, qui n'écrivait qu'environ vingt ans après le micrologue, dit que cette antienne est l'action de grâces . . .

Durand croyait qu'on ne l'avait jamais chantée que comme une hymne d'action de grâces. Dans cette persuasion le Prêtre a dû dire lui même cette antienne après avoir communiqué.

#### *La Post Communion.*

On appelle cette Oraison Post Communion, parcequ'on la dit d'abord après la Communion, pour remercier Dieu . . .

#### *L'Ite Missa Est.*

Le Prêtre voulant congédier le peuple, commence par le saluer . . on a vu au commencement de cet extrait qu'on dit *missa* pour *missio*, renvoi. Tertulien et St. Cyprien parlent du renvoi du peuple après les solempnels, c'est-à-dire, après la messe . . .

Toutes les anciennes liturgies Grecques marquent ce renvoi à la fin du Sacrifice. Dans celle des constitutions apostoliques le diacre dit :—*Allez en paix*; et dans les liturgies de St. Jacques, de St. Basile et de St. Chrysostôme *allons en paix, sortons en paix.*

On ne voit pas *l'ite missa est* dans les sacramentaires des SS. Papes Gélase et Grégoire; mais la seule autorité d'Avitus nous montre qu'on le disait vers l'an 500 dans les Eglises

Latines ; et il est dans l'ordre romain, qui passait pour fort ancien au temps de Charlemagne.

*Rémarques.*

La règle générale était anciennement de dire *ite missa est* aux jours auxquels il y avait concours de peuple . . . Selon cette règle, *l'ite missa est* se disait au 9ème. siècle tous les dimanches, sans en excepter ceux du carême. Il paraît même clairement dans l'ordre romain qu'on le disait à toutes les fêtes du carême; parcequ'à tous ces jours de jeûne et de prière le peuple assistait à la messe . . . dans la suite, on a regardé le renvoi solennel comme une marque de joie ; c'est pour quoi on a cessé de le dire durant tout le carême, aussi bien les dimanches que les fêtes, ce qui a donné lieu à cette rubrique générale, que *l'ite missa est* ne se disait qu'aux messes, où l'on dit le *gloria*.

Le micrologue au 11ème. siècle, est le premier auteur qui ait exposé cette nouvelle règle, qu'on dirait *ite missa est* quand on aurait dit le *gloria* &c.

Comme on était persuadé que *l'ite missa est* se disait pour congédier le peuple, on a cru qu'il falait faire une exception à cette règle, qui est de ne point dire *ite missa est* lorsqu'il suit un office auquel on souhaite que le peuple assiste; et en effet le micrologue ajoute aux remarques précédentes que la messe de la nuit de Noël finissait par le *benedicamus domino*, et non par *l'ite missa est*, de peur que le peuple ne crût qu'on le congédiait, et qu'il ne devait pas s'arrêter à Laudes.

Beleth fait la même observation. Cet usage a été suivi dans les Églises d'Allemagne, comme dans celles de Liège, ( où cela s'observe encore ) de Metz, de Toul, de Verdun, et dans quelques unes de France, comme on le voit par les missels de Vienne de 1519, et de Narbonne 1528 et 1572 . . . .

A Rome, quoique les Laudes ne se disent pas pendant la messe, on a dit *ite missa est* à la fin de cette première messe . . . .

A l'égard des messes des morts, Etienne d'Autun a dit, il y a six cents ans, qu'au lieu d'*ite missa est*, on dit *requiescant in pace*; et Beleth peu d'années après, ajoute que cela se faisait par une coutume générale . . . il ne conviendrait pas de congédier le

peuple  
ment su  
doivent

Au 9  
est. Je  
même e

*Additio*

Le pl

Cette  
messe,  
ticulier,  
dit : tou  
tibi, se  
gres pa

Cette  
messe d  
conserv  
donne p  
Troyes  
siècles  
constit  
ple. L  
et de S  
Séville  
sans m  
cile de  
l'orais  
St. A  
étenda  
No  
avant  
pèce d

peuple en disant *ite missa est*, parceque la messe est ordinairement suivie de l'enterrement, ou de quelques autres prières qui doivent déterminer les assistans à ne pas se retirer . . .

Au 9<sup>ème</sup>. siècle, la messe finissait absolument à l'*ite missa est*. Jean D'Avranches la finit en cet endroit, et elle finit de même encore en quelques Cathédrales de France.

*Additions introduites à la Messe par la Dévotion des Prêtres.*

Le *placeat* est la première, la *benediction* la seconde, et l'*Évangile de St. Jean* la dernière.

*Placeat.*

Cette prière n'a pas été faite d'abord comme appartenant à la messe, mais seulement pour être dite par le Prêtre en son particulier, après avoir tout achevé. C'est pourquoi le micrologue dit : *tout étant fini, le Prêtre baise l'autel en disant : Placeat tibi, se deshabile, &c.* Alexandre de Halès et Raoul de Tongres parlent de même . . . .

*La Bénédiction.*

Cette bénédiction est la seconde addition qu'on ait faite à la messe depuis l'an 1000. Plusieurs Églises Cathédrales, qui ont conservé les anciens usages, ne l'ont pas admise. On ne la donne pas à Lyon, à Autun, à Langres, à Sens, à Auxerre, à Troyes, &c. On a donné cette bénédiction depuis les premiers siècles dans l'Église Grecque. Il y en a une longue dans les constitutions apostoliques immédiatement avant le congé du peuple. Il y en a aussi une dans les liturgies de St. Chrysostôme et de St. Basile, qui est placée après le congé. St. Isidore de Séville parle de la bénédiction que le célébrant devait donner, sans marquer en quel endroit de la messe. Mais le 4<sup>ème</sup>. Concile de Tolède, en 633, marque qu'elle devait être donnée entre l'oraison dominicale et la communion. C'est en cet endroit que St. Augustin dit que les Evêques bénissaient les fidèles en étendant la main sur eux.

*Nota.* D'après ce qui a été dit plus haut, à l'article *confiteor* avant la communion, cette bénédiction était peut-être une espèce d'absolution donnée au peuple au moment de la communion.

On en usait de même dans les Gaules ; et c'est là la bénédiction solennelle des Evêques, qui est encore en usage à Paris, et en plusieurs Cathédrales de France.

Si les Eglises des Gaules, d'Espagne et d'Afrique avaient pris originellement cet usage de l'Eglise de Rome, il ne s'observait plus dans cette Eglise au temps de St. Grégoire. On n'en voit aucun vestige dans son sacramentaire, ni même cent ans auparavant dans celui de St. Gélase. Delà vient sans doute que les auteurs liturgistes du 9<sup>ème</sup>. siècle, Amalaire, Flore, Rabaumaur, &c., n'ont point parlé de ces bénédictions épiscopales, et n'ont même appelé bénédiction que la dernière oraison que le célébrant dit avant *l'ite missa est* . . .

### *L'Évangile de St. Jean.*

L'Évangile de St. Jean est la dernière addition qui ait été communément faite à la messe. Il y a environ 500 ans que beaucoup de Prêtres l'ont récité tout bas par dévotion en commençant leur action de grâces ; et la dévotion des peuples les a portés à le réciter tout haut avant que de quitter l'Autel . . . dans le missel des Jacobins, écrit en 1254, on voit l'Évangile de St. Jean parmi les prières que le Prêtre, suivant sa dévotion, disait après la messe . . .

## **FIN.**

---

### **A V I S.**

J'AI oublié de dire dans l'avertissement, que ce petit ouvrage serait utile non seulement au Clergé, mais encore aux Laïques, qui y trouveraient des choses qui les intéresseraient et les instruiraient ; les simples fidèles ne devant pas être étrangers à ce qui concerne l'Auguste Sacrement de nos Autels.

P. V.

bénédic-  
à Paris,

avaient  
ne s'ob-  
On n'en  
cent ans  
is doute  
e, Flore.  
s épisco-  
e oraison

i ait été  
ans que  
en com-  
ples les a  
utel . . .  
Évangile  
dévotion,

---

it ouvrage  
ques, qui y  
aient ; les  
erne l'Au-

P. V:



